

Bâtir des connexions

T2

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES
DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2025
6 AOÛT 2025

BCE

Table des matières

Rapport de gestion	3
1 Vue d'ensemble	7
2 Analyse financière consolidée	13
3 Analyse des secteurs d'activité	23
4 Gestion financière et des capitaux	36
5 Information financière trimestrielle	48
6 Cadre réglementaire	49
7 Risques d'entreprise	52
8 Méthodes comptables	55
9 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC).....	56
10 Contrôles et procédures	64
États financiers	
1 États financiers consolidés	65
2 Notes annexes	71

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	7
1.1 Faits saillants financiers	7
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	9
1.3 Hypothèses	11
2 Analyse financière consolidée	13
2.1 États consolidés du résultat net de BCE	13
2.2 Connexions clients	14
2.3 Produits d'exploitation	16
2.4 Coûts d'exploitation	17
2.5 Bénéfice net	18
2.6 BALIA ajusté	19
2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	20
2.8 Amortissements	20
2.9 Charges financières	20
2.10 Perte de valeur d'actifs	21
2.11 Autres (charges) produits	21
2.12 Impôt sur le résultat	21
2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	22
3 Analyse des secteurs d'activité	23
3.1 Bell SCT	23
3.2 Bell Média	32
4 Gestion financière et des capitaux	36
4.1 Dette nette	36
4.2 Données liées aux actions en circulation	37
4.3 Flux de trésorerie	38
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	41
4.5 Gestion des risques financiers	42
4.6 Notations	45
4.7 Liquidité	46
5 Information financière trimestrielle	48
6 Cadre réglementaire	49
7 Risques d'entreprise	52
8 Méthodes comptables	55
9 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) ..	56
9.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	56
9.2 Ratios non conformes aux PCGR	60
9.3 Total des mesures sectorielles	61
9.4 Mesures de gestion du capital	62
9.5 Mesures financières supplémentaires	62
9.6 IPC	63
10 Contrôles et procédures	64

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 9, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le deuxième trimestre de 2025 (états financiers du T2 2025) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion ainsi qu'au communiqué de presse de BCE, daté du 7 août 2025, annonçant les résultats financiers de BCE pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (communiqué de presse du deuxième trimestre de 2025 de BCE). Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, daté du 6 mars 2025 (rapport de gestion annuel 2024 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE, daté du 7 mai 2025 (rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 6 août 2025, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, datée du 6 mars 2025 (notice annuelle 2024 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE et le communiqué de presse du deuxième trimestre de 2025 de BCE, sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca), sur SEDAR+, à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE, notamment le communiqué de presse du deuxième trimestre de 2025 de BCE, ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T2) et les semestres (cumul annuel) clos les 30 juin 2025 et 2024.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section 3.1, *Bell SCT*, la section 3.2, *Bell Média*, la section et les sous-sections *Hypothèses* et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'acquisition par Bell Canada de Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Zply Fiber (Zply Fiber)], certains avantages qui devraient découler de cette acquisition et des perspectives de croissance et des priorités stratégiques de Bell Canada; la cession proposée de la quasi-totalité des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance de BCE à a.p.i. ALARM Inc., la réalisation prévue de la cession et le moment auquel elle devrait avoir lieu, ainsi que le produit qui devrait être tiré de cette cession proposée; le lancement par Bell Canada du Réseau d'IA tissé de Bell visant à créer une initiative à l'échelle nationale afin de soutenir l'écosystème de l'intelligence artificielle (IA) au Canada, les avantages qui devraient découler du lancement du Réseau d'IA tissé de Bell, le nombre prévu de centres de données d'IA qui seront lancés d'ici la fin de 2026 et l'objectif à long terme de Bell Canada de stimuler l'innovation dans le domaine de l'IA et la croissance économique au Canada; les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités pour 2025, le dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE et la cible de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE; les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 6 août 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent

rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 6 août 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des

obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; la réalisation prévue de la transaction liée à la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans l'ensemble des marchés mal desservis aux États-Unis, et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis aux conditions de clôture habituelles et à d'autres risques et incertitudes, qui peuvent avoir une incidence sur la réalisation, les conditions ou le calendrier et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la transaction liée à la création de Network FiberCo aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la transaction se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité d'étendre avec succès le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber et d'optimiser son réseau sur fil de cuivre existant; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziplly Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; l'intensité de l'activité de nos concurrents dans le marché des services de Ziplly Fiber aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle fragmentée et en évolution rapide; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziplly Fiber; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; le fait que Ziplly Fiber soit assujettie à de nombreux règlements aux États-Unis, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; l'incapacité de se conformer aux règles sur la propriété par des sociétés non américaines et aux obligations réglementaires qui nous sont imposées par la Federal Communications Commission (FCC) et le fait que les modifications apportées aux lois fiscales aux États-Unis, au Canada ou dans les autres territoires visés, ou à leur interprétation ou à leur mise en application, puissent avoir une incidence sur la situation fiscale de Ziplly Fiber ainsi que sur notre taux d'imposition effectif et les rendements après impôt que nous tirons des activités américaines de Ziplly Fiber.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2024 de BCE mentionnées dans cette rubrique sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter aussi à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE et du présent rapport de gestion pour une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. De plus, se reporter à la rubrique 7, *Risques d'entreprise* du présent rapport de gestion pour une description des facteurs de risque ayant trait à Ziplly Fiber, laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE et du présent rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 7, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des contreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 août 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T2 2025

Produits d'exploitation	Bénéfice net	BAIIA ajusté ⁽¹⁾	
6 085 \$	644 \$	2 674 \$	
millions	millions	millions	
+1,3 % vs T2 2024	+6,6 % vs T2 2024	(0,9) % vs T2 2024	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾
579 \$	592 \$	1 947 \$	1 152 \$
millions	millions	millions	millions
+7,8 % vs T2 2024	(16,9) % vs T2 2024	(8,9) % vs T2 2024	+5,0 % vs T2 2024

Connexions clients de BCE

Total – téléphones mobiles ⁽³⁾⁽⁴⁾	Services Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾⁽⁴⁾	Services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail ⁽²⁾⁽⁵⁾	Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail ⁽²⁾
+0,4 %	(2,2) %	(1,1) %	(10,2) %
10,4 millions d'abonnés au 30 juin 2025	4,4 millions d'abonnés au 30 juin 2025	2,1 millions d'abonnés au 30 juin 2025	1,7 million d'abonnés au 30 juin 2025

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 9.3, Total des mesures sectorielles, et à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

(3) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(4) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(5) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Faits saillants – états du résultat net de BCE

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 267	5 308	(41)	(0,8) %	10 439	10 500	(61)	(0,6) %
Tirés des produits	818	697	121	17,4 %	1 576	1 516	60	4,0 %
Total des produits d'exploitation	6 085	6 005	80	1,3 %	12 015	12 016	(1)	—
Coûts d'exploitation	(3 411)	(3 308)	(103)	(3,1) %	(6 783)	(6 754)	(29)	(0,4) %
BAlIA ajusté	2 674	2 697	(23)	(0,9) %	5 232	5 262	(30)	(0,6) %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	43,9 %	44,9 %		(1,0) pt	43,5 %	43,8 %		(0,3) pt
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	579	537	42	7,8 %	1 209	939	270	28,8 %
Actionnaires privilégiés	40	46	(6)	(13,0) %	81	93	(12)	(12,9) %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC)	25	21	4	19,0 %	37	29	8	27,6 %
Bénéfice net	644	604	40	6,6 %	1 327	1 061	266	25,1 %
Bénéfice net ajusté	592	712	(120)	(16,9) %	1 225	1 366	(141)	(10,3) %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,63	0,59	0,04	6,8 %	1,31	1,03	0,28	27,2 %
BPA ajusté⁽²⁾	0,63	0,78	(0,15)	(19,2) %	1,32	1,50	(0,18)	(12,0) %

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 9.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137	(190)	(8,9) %	3 518	3 269	249	7,6 %
Dépenses d'investissement	(763)	(978)	215	22,0 %	(1 492)	(1 980)	488	24,6 %
Flux de trésorerie disponibles	1 152	1 097	55	5,0 %	1 950	1 182	768	65,0 %

Faits saillants financiers du T2 2025

Au T2 2025, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 1,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de 17,4 % des produits d'exploitation tirés des produits, contrebalancée par la baisse de 0,8 % des produits tirés des services. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits est attribuable au Réseau d'IA tissé de Bell, notre plateforme d'intelligence artificielle (IA) souveraine de bout en bout qui combine une infrastructure évolutive et des services gérés, qui découle du lancement de notre première installation d'IA, située à Kamloops, en Colombie-Britannique (C.-B.), et à la hausse des ventes d'appareils sans fil, facteurs en partie contrebalancés par le recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), en raison de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada. La baisse des produits tirés des services reflète l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de notre service de télé par satellite, les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, la persistance des pressions concurrentielles élevées sur les prix des services sans fil et la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé. Cette baisse des produits tirés des services a été atténuée par la croissance du nombre moyen d'abonnés utilisant des services sans fil et des services Internet de détail, l'incidence des hausses de tarifs, l'apport de diverses acquisitions, les produits tirés des services sans fil liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025, l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média et la hausse des produits liés au Grand Prix du Canada de Formule 1 (F1) 2025.

Au deuxième trimestre de 2025, le bénéfice net, qui s'est chiffré à 644 millions \$, et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est élevé à 579 millions \$, ont augmenté de 40 millions \$ et de 42 millions \$, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des autres charges et de la perte de valeur d'actifs, partiellement contrebalancée par la diminution du BAlIA ajusté, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse de la charge d'intérêts.

Le BAIIA ajusté de BCE a diminué de 0,9 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une baisse dans notre secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), partiellement compensée par une croissance dans notre secteur Bell Média. Cette baisse découle de la hausse des coûts d'exploitation, en partie compensée par la hausse des produits d'exploitation. Cette baisse a entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,9 % au T2 2025, en baisse de 1,0 pt d'un exercice à l'autre, ce qui est attribuable à l'effet moindre des produits tirés des services et à la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs compensés par les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,63 \$ au T2 2025, a augmenté de 0,04 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2025, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 592 millions \$, soit 0,63 \$ par action ordinaire, comparativement à 712 millions \$, soit 0,78 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2025 ont diminué de 190 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat et des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles au deuxième trimestre de 2025 ont augmenté de 55 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de la diminution des dépenses d'investissement et des dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC, facteur neutralisé en partie par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

La présente section contient des déclarations prospectives portant notamment sur l'acquisition par Bell Canada de Ziplly Fiber, certains avantages qui devraient découler de cette acquisition, les perspectives de croissance et les priorités stratégiques de Bell Canada, la cession proposée de la quasi-totalité des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance de BCE à a.p.i. ALARM Inc., la réalisation prévue de cette cession et le moment auquel elle devrait avoir lieu et le produit qui devrait être tiré de cette cession proposée. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Réalisation de l'acquisition de Ziplly Fiber

Après la clôture du trimestre, le 1^{er} août 2025, Bell Canada a réalisé l'acquisition précédemment annoncée de Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, pour une contrepartie en trésorerie de 3,65 milliards \$ US (5,04 milliards \$ CA) et la prise en charge d'une dette nette⁽¹⁾ d'un solde de 1,92 milliard \$ US (2,65 milliards \$ CA), après l'obtention de toutes les approbations des organismes de réglementation. Cette acquisition permet à Bell d'étendre la couverture de son réseau de fibre aux États-Unis en ajoutant 1,4 million d'emplacements et de consolider sa position de troisième fournisseur d'accès Internet par fibre en Amérique du Nord.

Le financement de l'acquisition a été soutenu par le produit de la vente de la participation minoritaire de BCE dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) le 1^{er} juillet 2025. Cette transaction a marqué la conversion de la participation passive de BCE dans MLSE en un moteur de croissance des activités principales.

Ziplly Fiber exercera ses activités en tant qu'unité d'affaires distincte et son siège social demeurera à Kirkland, Washington. Son équipe de direction existante et sa main-d'œuvre hautement qualifiée seront en phase avec la priorité stratégique de Bell de construire les meilleurs réseaux Internet de fibre. Ensemble, Bell Canada et Ziplly Fiber offriront une valeur ajoutée à la clientèle existante et à la nouvelle clientèle au Canada et aux États-Unis, alors que la demande pour un Internet plus rapide et plus fiable continue de croître. Les résultats de Ziplly Fiber seront pris en compte dans Bell SCT. Un communiqué de presse daté du 7 août 2025 contient une mise à jour de nos objectifs de l'orientation financière pour 2025 initialement fournis le 6 février 2025 afin d'intégrer l'incidence de l'acquisition de Ziplly Fiber. Ce communiqué de presse est disponible sur SEDAR+, à sedarplus.ca.

(1) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Cession de la participation minoritaire dans MLSE

Le 1^{er} juillet 2025, BCE a conclu la vente précédemment annoncée de sa participation de 37,5 % dans MLSE pour 4,7 milliards \$ à Rogers Communications Inc. (Rogers). BCE a affecté le produit net de cette cession à l'acquisition de Ziplly Fiber. Dans le cadre de la transaction visant MLSE, Bell Média a obtenu l'accès aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN jusqu'à la saison 2043-2044 grâce à un accord à long terme avec Rogers.

Cession des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance

Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. dans le cadre de sa stratégie visant à se concentrer sur ses activités de base dans les domaines des télécommunications, des solutions d'entreprise et des médias. La réalisation de la vente est prévue au cours du deuxième semestre de 2025, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Le produit de la vente devrait être de 90 millions \$, et un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 80 millions \$ pourrait être obtenu si certains objectifs de performance sont réalisés.

Offres publiques de rachat de titres d'emprunt

Le 12 juin 2025, dans le cadre d'offres publiques de rachat, Bell Canada a racheté, pour un prix d'achat total en trésorerie de 602 millions \$, un montant en capital total de 700 millions \$ représentant une partie du montant en capital impayé de quatre de ses séries de débentures à moyen terme (MTN). Au total, ces offres publiques ont réduit notre dette nette de 98 millions \$. Se reporter à la section 4.1, *Dette nette*, du présent rapport de gestion pour plus de détails.

Changement dans l'équipe de haute direction de BCE

Le 20 mai 2025, Mark McDonald a été promu au poste de vice-président exécutif et chef du développement technologique. Dans le cadre de son nouveau poste, Mark est responsable de la stratégie et de l'infrastructure réseau de Bell et de l'optimisation du potentiel des technologies clés comme les réseaux de cinquième génération (5G) et la fibre. Mark possède plus de 10 ans d'expérience au sein de l'équipe responsable du réseau sans fil de Bell et il a récemment occupé le poste de premier vice-président, réseaux.

De plus, depuis le 20 mai 2025, Hadeer Hassaan occupe un rôle élargi à titre de vice-présidente exécutive et cheffe de l'information et de l'expérience client. Dans le cadre de son poste, Hadeer s'assure que l'approche centrée sur le client de Bell est appuyée par les données et l'information appropriées, tirant parti de la technologie pour créer une expérience positive et fluide pour les clients de Bell. Elle dirigera également la stratégie des services infonuagiques de Bell.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Étant donné l'incertitude continue entourant la politique commerciale des États-Unis, les perspectives économiques demeurent nébuleuses. Bien que le risque d'un différend commercial mondial grave et croissant se soit atténué et qu'une certaine clarté se dégage quant aux tarifs qui seront appliqués, l'évolution de la politique commerciale des États-Unis demeure très incertaine. Il est encore trop tôt pour prédire avec confiance les répercussions des tarifs sur la croissance économique et l'inflation. Nous avons supposé que les politiques commerciales actuelles restent en place. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada qui établit la croissance du produit intérieur brut canadien à 1,3 % pour 2025 selon le scénario tarifaire actuel, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- un ralentissement de la croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- un recul des dépenses de consommation reflétant l'incertitude continue entourant les politiques commerciales;
- une baisse des investissements des entreprises, particulièrement ceux des entreprises des secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) se situant à un niveau stable;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives à l'économie américaine

Dans le contexte de notre acquisition de Zply Fiber, nous avons posé certaines hypothèses concernant l'économie américaine. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- la stabilité des dépenses de consommation, mais l'émergence de préoccupations relatives à la pression à la hausse sur les prix découlant de l'évolution des politiques commerciales;
- la baisse des investissements des entreprises en raison de l'incertitude entourant les politiques commerciales;
- la stabilité de l'inflation mesurée par l'IPC;
- une croissance de la population plus lente que les tendances historiques récentes.

Hypothèses relatives au marché canadien

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives au marché américain

Dans le contexte de notre acquisition de Zply Fiber, nous avons posé certaines hypothèses concernant le marché américain à l'égard de nos produits et de nos services. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur IP.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T2 et en cumul annuel de 2025 par rapport au T2 et en cumul annuel de 2024. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 267	5 308	(41)	(0,8) %	10 439	10 500	(61)	(0,6) %
Tirés des produits	818	697	121	17,4 %	1 576	1 516	60	4,0 %
Total des produits d'exploitation	6 085	6 005	80	1,3 %	12 015	12 016	(1)	—
Coûts d'exploitation	(3 411)	(3 308)	(103)	(3,1) %	(6 783)	(6 754)	(29)	(0,4) %
BAlIA ajusté	2 674	2 697	(23)	(0,9) %	5 232	5 262	(30)	(0,6) %
Marge du BAlIA ajusté	43,9 %	44,9 %		(1,0) pt	43,5 %	43,8 %		(0,3) pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(41)	(22)	(19)	(86,4) %	(288)	(251)	(37)	(14,7) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(949)	(945)	(4)	(0,4) %	(1 890)	(1 891)	1	0,1 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(338)	(325)	(13)	(4,0) %	(669)	(641)	(28)	(4,4) %
Charges financières								
Charges d'intérêts	(442)	(426)	(16)	(3,8) %	(865)	(842)	(23)	(2,7) %
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	17	9	52,9 %	51	33	18	54,5 %
Perte de valeur d'actifs	(8)	(60)	52	86,7 %	(17)	(73)	56	76,7 %
Autres (charges) produits	(38)	(101)	63	62,4 %	270	(139)	409	n.s.
Impôt sur le résultat	(240)	(231)	(9)	(3,9) %	(497)	(397)	(100)	(25,2) %
Bénéfice net	644	604	40	6,6 %	1 327	1 061	266	25,1 %
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	579	537	42	7,8 %	1 209	939	270	28,8 %
Actionnaires privilégiés	40	46	(6)	(13,0) %	81	93	(12)	(12,9) %
Détenteurs de PNDPC	25	21	4	19,0 %	37	29	8	27,6 %
Bénéfice net	644	604	40	6,6 %	1 327	1 061	266	25,1 %
Bénéfice net ajusté	592	712	(120)	(16,9) %	1 225	1 366	(141)	(10,3) %
BPA	0,63	0,59	0,04	6,8 %	1,31	1,03	0,28	27,2 %
BPA ajusté	0,63	0,78	(0,15)	(19,2) %	1,32	1,50	(0,18)	(12,0) %

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

Activations nettes de BCE

	T2 2025	T2 2024	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	% de variation
Activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	94 479	131 043	(27,9) %	93 883	156 251	(39,9) %
Services postpayés	44 547	78 500	(43,3) %	34 949	123 747	(71,8) %
Services prépayés	49 932	52 543	(5,0) %	58 934	32 504	81,3 %
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	97 502	87 917	10,9 %	133 486	154 323	(13,5) %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	4 999	23 841	(79,0) %	14 514	54 919	(73,6) %
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	(15 851)	(1 313)	n.s.	(31 822)	12 861	n.s.
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(44 700)	(53 250)	16,1 %	(92 130)	(97 161)	5,2 %
Total des activations nettes pour les services	136 429	188 238	(27,5) %	117 931	281 193	(58,1) %

n.s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

	T2 2025	T2 2024	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾⁽³⁾	10 382 457	10 337 495	0,4 %
Services postpayés	9 565 385	9 440 775	1,3 %
Services prépayés ⁽²⁾⁽³⁾	817 072	896 720	(8,9) %
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	3 176 916	2 886 871	10,0 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽³⁾	4 421 961	4 520 553	(2,2) %
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽⁴⁾	2 100 690	2 124 200	(1,1) %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 727 911	1 924 456	(10,2) %
Total des abonnés aux services	21 809 935	21 793 575	0,1 %

(1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

(2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(4) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Le total des activations nettes d'abonnés aux services de BCE s'est chiffré à 136 429 au T2 2025, en baisse de 27,5 % par rapport à la période correspondante de 2024. Le total des activations nettes d'abonnés aux services au T2 2025 s'explique par :

- 94 479 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 97 502 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 4 999 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 15 851 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 44 700 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au cours du premier semestre de l'exercice, le total des activations nettes d'abonnés aux services de BCE s'est chiffré à 117 931, en baisse de 58,1 % par rapport à la période correspondante de 2024. Le total des activations nettes d'abonnés aux services au cours du premier semestre de 2025 s'explique par :

- 93 883 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 133 486 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 14 514 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 31 822 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 92 130 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 30 juin 2025, les connexions clients de BCE totalisaient 21 809 935, soit une hausse de 0,1 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

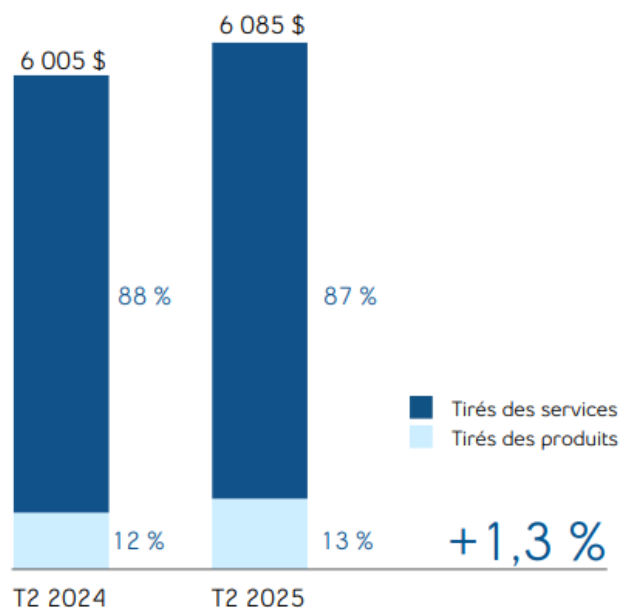
- 10 382 457 abonnés utilisant des téléphones mobiles, en hausse de 0,4 % d'un exercice à l'autre, et 3 176 916 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, en hausse de 10,0 % d'un exercice à l'autre;
- 4 421 961 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, en baisse de 2,2 % d'un exercice à l'autre;
- 2 100 690 abonnés des services de télé IP de détail, en baisse de 1,1 % d'un exercice à l'autre;
- 1 727 911 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 10,2 % d'un exercice à l'autre.

2.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits des activités ordinaires

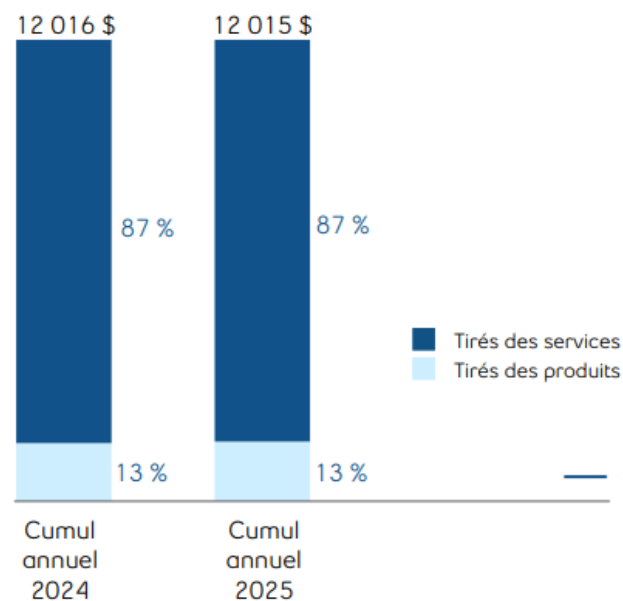
(en millions de dollars)



BCE

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)



	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 334	5 283	51	1,0 %	10 580	10 658	(78)	(0,7) %
Bell Média	843	812	31	3,8 %	1 618	1 537	81	5,3 %
Éliminations intersectorielles	(92)	(90)	(2)	(2,2) %	(183)	(179)	(4)	(2,2) %
Total des produits d'exploitation de BCE	6 085	6 005	80	1,3 %	12 015	12 016	(1)	—

BCE

Au T2 2025, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 1,3 % par rapport au T2 2024, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits, contrebalancée en partie par la baisse des produits tirés des services. Au premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation de BCE ont été stables d'un exercice à l'autre, car la hausse des produits d'exploitation tirés des produits a été contrebalancée par la baisse des produits tirés des services. Les produits tirés des services se sont établis à 5 267 millions \$ au T2 2025 et à 10 439 millions \$ en cumul annuel, en baisse de 0,8 % et de 0,6 %, respectivement, d'un exercice à l'autre. Les produits d'exploitation tirés des produits se sont élevés à 818 millions \$ au T2 2025 et à 1 576 millions \$ en cumul annuel, soit une hausse de 17,4 % et de 4,0 % respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

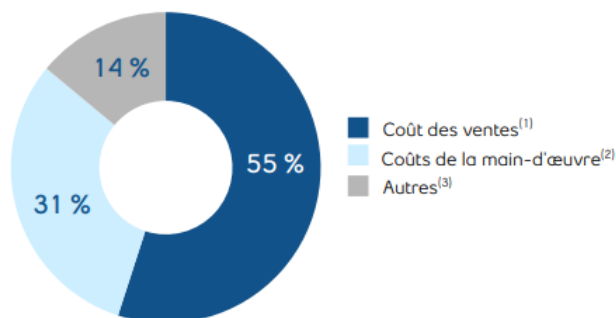
La croissance d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation enregistrés au T2 2025 découle d'une hausse dans nos secteurs Bell SCT et Bell Média. Les produits en cumul annuel ont été stables d'un exercice à l'autre, car la hausse des produits tirés de notre secteur Bell Média a été essentiellement contrebalancée par une diminution dans notre secteur Bell SCT. Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT pour le trimestre ont augmenté de 1,0 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse de 17,4 % des produits d'exploitation tirés des produits, atténuée par la baisse de 1,5 % des produits tirés des services, attribuable à l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires et à la baisse des produits tirés des services de données filaires et des services sans fil. La baisse de 0,7 % des produits d'exploitation du secteur Bell SCT en cumul annuel s'explique par la diminution de 1,5 % des produits tirés des services qui découle de la baisse des produits tirés des services voix filaires, des produits tirés des services sans fil et des produits tirés des services de données filaires, neutralisée par l'augmentation de 4,0 % des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 3,8 % au T2 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et des produits liés au Grand Prix du Canada de F1 2025, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés de la publicité. Au premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 5,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement, des produits tirés du Grand Prix du Canada de F1 2025 et des produits tirés de la publicité.

2.4 Coûts d'exploitation

BCE

Profil des coûts d'exploitation

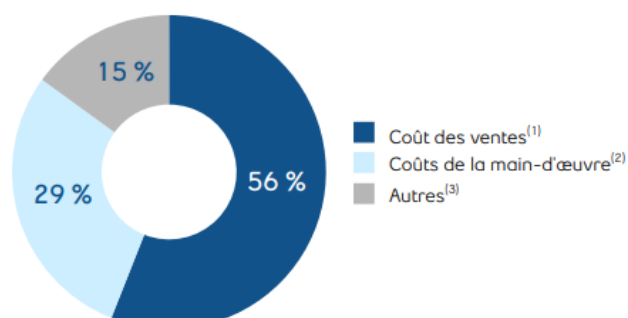
T2 2024



BCE

Profil des coûts d'exploitation

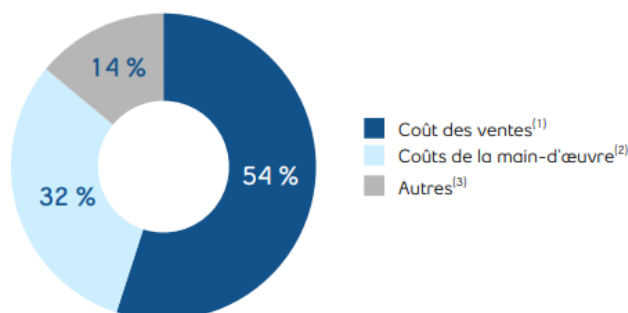
T2 2025



BCE

Profil des coûts d'exploitation

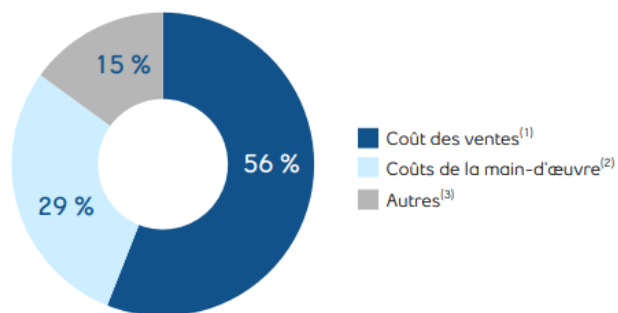
Cumul annuel 2024



BCE

Profil des coûts d'exploitation

Cumul annuel 2025



	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(2 895)	(2 804)	(91)	(3,2) %	(5 742)	(5 731)	(11)	(0,2) %
Bell Média	(608)	(594)	(14)	(2,4) %	(1 224)	(1 202)	(22)	(1,8) %
Éliminations intersectorielles	92	90	2	2,2 %	183	179	4	2,2 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(3 411)	(3 308)	(103)	(3,1) %	(6 783)	(6 754)	(29)	(0,4) %

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux sous-traitants et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

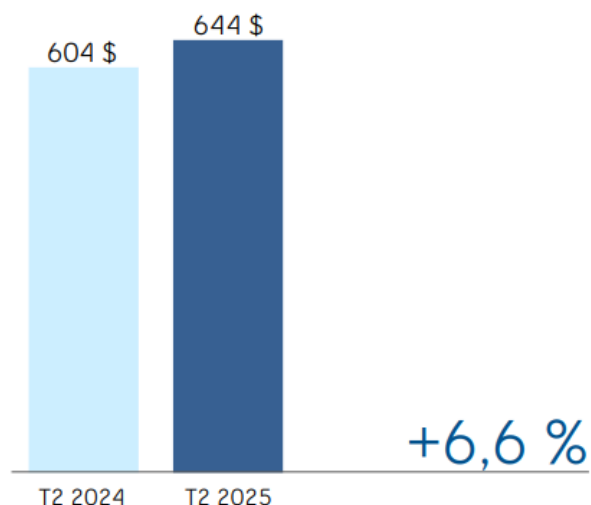
Les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,1 % au T2 2025 et de 0,4 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, du fait des hausses des charges de 3,2 % et de 0,2 %, respectivement, dans le secteur Bell SCT, et de 2,4 % et de 1,8 %, respectivement, dans le secteur Bell Média.

2.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

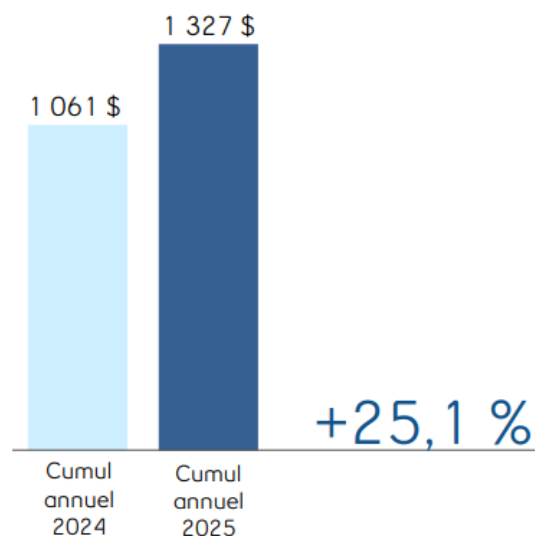
(en millions de dollars)



BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



Au deuxième trimestre de 2025, le bénéfice net a augmenté de 40 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des autres charges et de la perte de valeur d'actifs, partiellement contrebalancées par la diminution du BAIIA ajusté, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse de la charge d'intérêts.

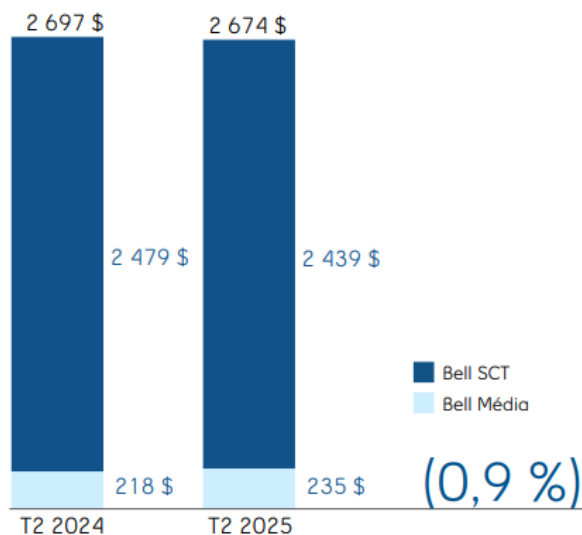
En cumul annuel en 2025, le bénéfice net a augmenté de 266 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des autres produits qui découle principalement des profits liés au remboursement anticipé de la dette et de la baisse de la perte de valeur d'actifs, partiellement contrebalancées par la hausse de l'impôt sur le résultat, l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la diminution du BAIIA ajusté, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse de la charge d'intérêts.

2.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

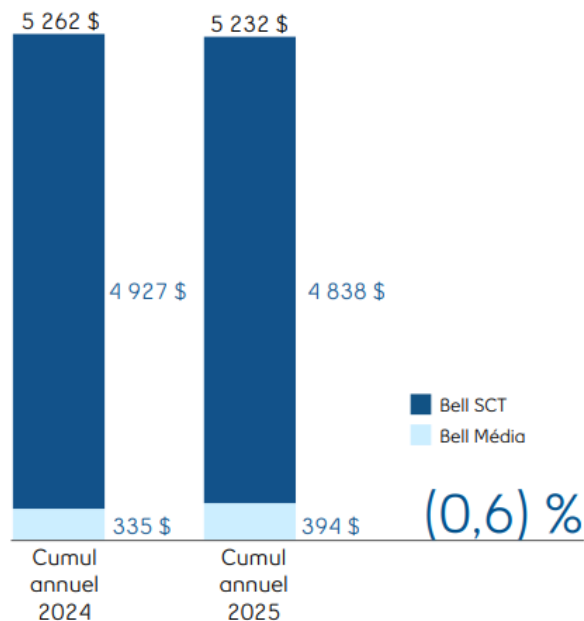
(en millions de dollars)



BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 439	2 479	(40)	(1,6) %	4 838	4 927	(89)	(1,8) %
Marge du BAIIA ajusté	45,7 %	46,9 %		(1,2) pt	45,7 %	46,2 %		(0,5) pt
Bell Média	235	218	17	7,8 %	394	335	59	17,6 %
Marge du BAIIA ajusté	27,9 %	26,8 %		1,1 pt	24,4 %	21,8 %		2,6 pts
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 674	2 697	(23)	(0,9) %	5 232	5 262	(30)	(0,6) %
Marge du BAIIA ajusté	43,9 %	44,9 %		(1,0) pt	43,5 %	43,8 %		(0,3) pt

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a diminué de 0,9 % au T2 2025 et de 0,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison d'une baisse de 1,6 % et de 1,8 % dans notre secteur Bell SCT, respectivement, atténuée par une croissance de 7,8 % et de 17,6 % dans notre secteur Bell Média, respectivement. Cette baisse a entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,9 % au T2 2025 et de 43,5 % en cumul annuel, en baisse de 1,0 pt et de 0,3 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, ce qui s'explique par l'effet moindre des produits tirés des services et la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs atténués en partie par les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité réalisés.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2025

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 41 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025 et de 288 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 14 millions \$ au T2 2025 et de 245 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 27 millions \$ au T2 2025 et de 43 millions \$ en cumul annuel.

2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 22 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 et de 251 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- un recouvrement de coûts liés aux indemnités de départ de 4 millions \$ au T2 2024;
- des coûts liés aux indemnités de départ de 230 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires, y compris les coûts estimatifs des réductions de personnel annoncées précédemment engagés jusqu'au 30 juin 2024;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 26 millions \$ au T2 2024 et de 21 millions \$ en cumul annuel.

2.8 Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025 et a diminué de 1 million \$ en cumul annuel par rapport aux périodes correspondantes de 2024.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le deuxième trimestre de 2025 et en cumul annuel a augmenté de 13 millions \$ et de 28 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement du volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le deuxième trimestre de 2025 et en cumul annuel ont augmenté de 16 millions \$ et de 23 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2025, le taux d'actualisation était de 4,7 %, comparativement à 4,6 % le 1^{er} janvier 2024.

Au deuxième trimestre de 2025 et en cumul annuel, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 9 millions \$ et de 18 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation plus élevé en 2025 et d'une situation d'actif net plus élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)*.

2.10 Perte de valeur d'actifs

Au cours du deuxième trimestre de 2025 et en cumul annuel, les pertes de valeur ont diminué de 52 millions \$ et de 56 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, et découlent principalement de charges en 2024 liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2.11 Autres (charges) produits

2025

Au deuxième trimestre de 2025, les autres charges de 38 millions \$ comprennent des pertes de change sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des acquisitions prévues et de l'acquisition de Ziplly Fiber libellées en devises et des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, lesquelles sont compensées en partie par des profits liés au remboursement anticipé de la dette découlant du rachat par Bell Canada, à la suite de ses offres publiques de rachat en espèces, d'une partie de ses débentures MTN, série M-39, série M-45, série M-51 et série M-55.

En cumul annuel en 2025, les autres produits de 270 millions \$ comprennent des profits liés au remboursement anticipé de la dette découlant du rachat par Bell Canada, à la suite de ses offres publiques de rachat en espèces, d'une partie de ses débentures MTN, série M-39, série M-45, série M-51 et série M-55, une partie de ses billets de série US-2, de série US-4, de série US-5, de série US-6 et de série US-7 ainsi que des produits d'intérêts, facteurs partiellement compensés par des pertes de change sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des acquisitions prévues et de l'acquisition de Ziplly Fiber libellées en devises et des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

2024

Les autres charges de 101 millions \$ au deuxième trimestre de 2024 comprennent des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE, des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts.

Les autres charges de 139 millions \$ en cumul annuel en 2024 comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE et des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts et un bénéfice d'exploitation sur les participations mises en équivalence.

2.12 Impôt sur le résultat

Au deuxième trimestre de 2025, l'impôt sur le résultat a augmenté de 9 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du montant des ajustements fiscaux favorables en 2024, facteur partiellement contrebalancé par la baisse du bénéfice imposable en 2025.

En cumul annuel en 2025, l'impôt sur le résultat a augmenté de 100 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du bénéfice imposable en 2025 et du montant des ajustements fiscaux favorables en 2024.

2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au deuxième trimestre de 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est chiffré à 579 millions \$, a augmenté de 42 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des autres charges et de la perte de valeur d'actifs, partiellement contrebalancée par la diminution du BAIIA ajusté, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse de la charge d'intérêts.

En cumul annuel en 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est chiffré à 1 209 millions \$, a augmenté de 270 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des autres produits qui découle principalement des profits liés au remboursement anticipé de la dette et de la baisse de la perte de valeur d'actifs, partiellement contrebalancées par la hausse de l'impôt sur le résultat, l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la diminution du BAIIA ajusté, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse de la charge d'intérêts.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,63 \$ au T2 2025, a augmenté de 0,04 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le BPA de BCE, qui s'est établi à 1,31 \$ en cumul annuel en 2025, a augmenté de 0,28 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2025, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 592 millions \$, soit 0,63 \$ par action ordinaire, comparativement à 712 millions \$, soit 0,78 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté du premier semestre de 2025 s'est établi à 1 225 millions \$, soit 1,32 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 366 millions \$, soit 1,50 \$ par action ordinaire, pour le premier semestre de 2024.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Bell SCT

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait au lancement par Bell Canada du Réseau d'IA tissé de Bell visant à créer une initiative à l'échelle nationale afin de soutenir l'écosystème de l'IA au Canada, aux avantages qui devraient découler du lancement du Réseau d'IA tissé de Bell, au nombre prévu de centres de données d'IA qui seront lancés d'ici la fin de 2026, à l'objectif à long terme de Bell Canada de stimuler l'innovation dans le domaine de l'IA et la croissance économique au Canada et aux projets et aux perspectives pour 2025 de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Principaux faits récents touchant nos activités

Lancement du Réseau d'IA tissé de Bell

Le 28 mai 2025, Bell Canada a annoncé le lancement du Réseau d'IA tissé de Bell, une initiative nationale visant à soutenir l'écosystème de l'IA au Canada. Le Réseau d'IA tissé de Bell créera un réseau national de centres de données spécialisés dans l'IA, en commençant par une supergrappe de centres de données en C.-B., laquelle fournira près de 500 mégawatts (MW) de capacité de calcul pour l'IA alimentée par l'hydroélectricité, dans six installations. La première installation a été mise en service en juin 2025 avec le lancement de l'installation d'inférence d'IA de 7 MW à Kamloops, en C.-B., en partenariat avec Groq Inc. (Groq), un fournisseur d'inférence d'IA de pointe. D'autres centres de données seront mis en service d'ici la fin de 2026, notamment un centre de données d'IA de 26 MW en cours de construction en partenariat avec l'Université Thompson Rivers, et d'autres installations sont en phase de planification avancée avec les intervenants. Le Réseau d'IA tissé de Bell met en valeur la capacité de Bell à fournir des services gérés d'IA de premier plan, lesquels peuvent soutenir les entreprises et les gouvernements canadiens pour l'ensemble de leurs besoins en matière d'IA, du développement de stratégies et d'applications au déploiement d'infrastructures. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif à long terme de Bell de stimuler l'innovation en matière d'IA et la croissance économique au Canada. Appuyée par ses technologies de pointe et sa solide approche en matière de souveraineté des données, Bell est prête à ouvrir la voie en offrant des solutions d'IA sécurisées, fiables et transformatrices aux entreprises et aux collectivités partout au pays.

Partenariat avec Zoom pour offrir des solutions de collaboration de pointe en milieu de travail aux entreprises canadiennes

Le 20 mai 2025, Bell Canada et Zoom Communications, Inc. (Zoom), un leader mondial en matière de communication en milieu de travail, ont annoncé un partenariat pour lancer Workplace de Bell et Zoom, une plateforme de collaboration offerte aux entreprises canadiennes seulement par l'intermédiaire de Bell. La plateforme de collaboration ouverte regroupe des outils de communication avancés, y compris des fonctionnalités de vidéoconférence, de messagerie, de partage de documents et d'appel externe, afin de créer une expérience unifiée dans l'ensemble des appareils. Grâce à une sécurité de classe entreprise et des capacités en matière d'IA incluses en tant que fonctionnalité courante, Workplace de Bell et Zoom améliore la productivité à l'aide de l'automatisation des tâches propulsée par l'IA. Le partenariat renforce l'engagement de Bell visant à offrir des services et des solutions qui répondent aux besoins de toutes les entreprises canadiennes en matière de productivité et de collaboration.

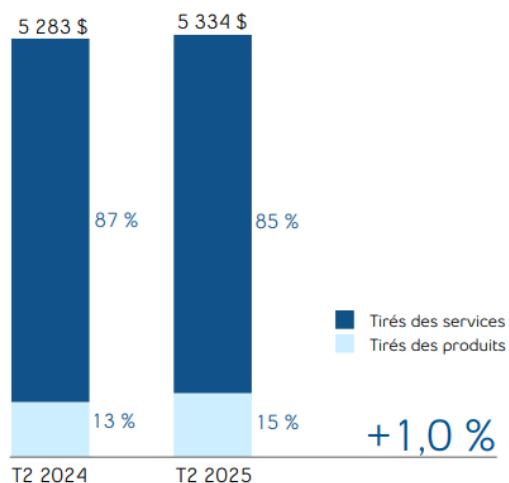
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T2 2025

Bell SCT

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

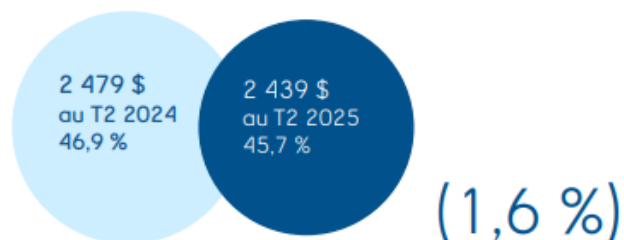


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

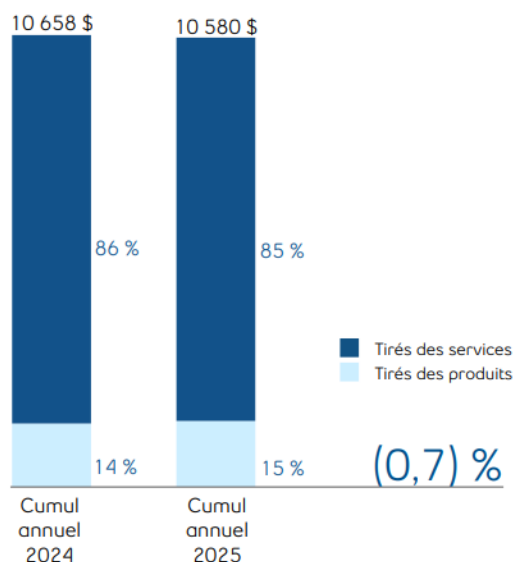
Marge du BAIIA ajusté (%)



Bell SCT

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

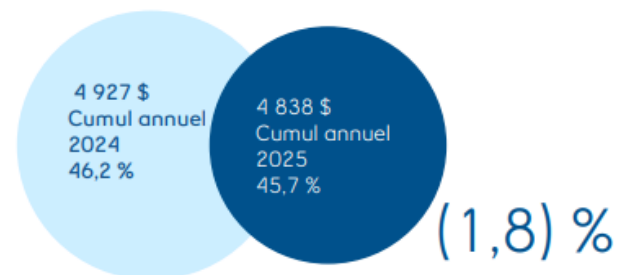


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽²⁾⁽³⁾ +0,4 % T2 2025 vs T2 2024	Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2025 44 547 vs activations nettes de 78 500 au T2 2024	Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2025 49 932 vs activations nettes de 52 543 au T2 2024	Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2025⁽⁵⁾ 1,06 % Diminution de 0,12 pt vs T2 2024	Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾ par mois (0,7) % T2 2025 : 57,61 \$ T2 2024 : 58,04 \$
Diminution des abonnés des services Internet haute vitesse de détail⁽¹⁾⁽³⁾ (2,2) % T2 2025 vs T2 2024	Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T2 2025 4 999 Diminution de (79,0) % vs T2 2024			Diminution des abonnés des services de télé IP de détail⁽¹⁾⁽⁴⁾ (1,1) % T2 2025 vs T2 2024
Pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T2 2025 (15 851) vs pertes nettes de (1 313) au T2 2024			Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail⁽¹⁾ (10,2) % T2 2025 vs T2 2024	

- (1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.
- (2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (4) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.
- (5) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 9.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.
- (6) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section 9.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 783	1 788	(5)	(0,3) %	3 542	3 562	(20)	(0,6) %
Services de données filaires	2 025	2 034	(9)	(0,4) %	4 039	4 046	(7)	(0,2) %
Services voix filaires	624	677	(53)	(7,8) %	1 253	1 360	(107)	(7,9) %
Autres services sur fil	77	79	(2)	(2,5) %	156	160	(4)	(2,5) %
Produits externes tirés des services	4 509	4 578	(69)	(1,5) %	8 990	9 128	(138)	(1,5) %
Produits intersectoriels tirés des services	7	8	(1)	(12,5) %	14	14	—	—
Produits d'exploitation tirés des services	4 516	4 586	(70)	(1,5) %	9 004	9 142	(138)	(1,5) %
Services sans fil	594	568	26	4,6 %	1 218	1 252	(34)	(2,7) %
Services sur fil	224	129	95	73,6 %	358	264	94	35,6 %
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	818	697	121	17,4 %	1 576	1 516	60	4,0 %
Total des produits externes	5 327	5 275	52	1,0 %	10 566	10 644	(78)	(0,7) %
Total des produits d'exploitation	5 334	5 283	51	1,0 %	10 580	10 658	(78)	(0,7) %

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont augmenté de 1,0 % au T2 2025, par rapport au T2 2024, grâce à la hausse des produits d'exploitation tirés des produits, atténuée par la baisse des produits tirés des services, alors qu'au premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation ont diminué de 0,7 %, d'un exercice à l'autre, ce qui est imputable à la baisse des produits tirés des services, facteur partiellement compensé par la hausse des produits d'exploitation tirés des produits. La baisse des produits tirés des services au cours du trimestre et en cumul annuel découle de la baisse des produits tirés des services voix filaires, des produits tirés des services de données filaires et des produits tirés des services sans fil.

Les **produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT** ont diminué de 1,5 % au cours du T2 2025 et du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2024.

- Les **produits tirés des services sans fil** ont diminué de 0,3 % au T2 2025 et de 0,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - la persistance des pressions concurrentielles élevées sur les prix des forfaits et l'incidence plus importante des rabais accordés;
 - la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
 - la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison principalement de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'accroissement continu du nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux;
- les produits liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025.
- Les **produits tirés des services de données filaires** ont diminué de 0,4 % au cours du T2 2025 et de 0,2 % en cumul annuel par rapport aux périodes correspondantes de 2024, principalement en raison des facteurs suivants :
 - les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
 - l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite;
 - la baisse des produits tirés des services de données sur protocole Internet (IP) à large bande et des services de données traditionnels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation du nombre moyen d'abonnés des services Internet de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
- l'augmentation des produits tirés des services gérés provenant d'Ateko, notre groupe d'intégration de systèmes et de services gérés, et de notre entreprise de services de cybersécurité, y compris l'apport provenant des acquisitions de petite envergure effectuées en 2024.
- Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 7,8 % au T2 2025 et de 7,9 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2024, principalement en raison des facteurs suivants :
 - l'érosion accrue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
 - les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels;
- les produits liés aux élections fédérales canadiennes de 2025.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT** ont augmenté de 17,4 % au T2 2025 et de 4,0 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont augmenté de 4,6 % pour le T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs du fait de l'augmentation des mises à niveau et des activations, contrebalancée par l'évolution de la composition en faveur des combinés de moindre valeur et les rabais plus généreux, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des ventes de produits électroniques grand public en raison de la fermeture permanente des magasins La Source. À l'inverse, au premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 2,7 % en raison de la diminution des ventes d'appareils au T1 2025 dans le secteur public, qui a largement contrebalancé l'incidence des autres éléments susmentionnés.
- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** ont augmenté de 73,6 % au cours du trimestre et de 35,6 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, grâce au Réseau d'IA tissé de Bell à la suite de l'ouverture de notre première installation d'IA située à Kamloops, en C.-B.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 895)	(2 804)	(91)	(3,2) %	(5 742)	(5 731)	(11)	(0,2) %
BAIIA ajusté	2 439	2 479	(40)	(1,6) %	4 838	4 927	(89)	(1,8) %
Marge du BAIIA ajusté	45,7 %	46,9 %		(1,2) pt	45,7 %	46,2 %		(0,5) pt

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 3,2 % au T2 2025 et de 0,2 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- la hausse du coût des produits vendus et des frais de commissions associée à la croissance des produits d'exploitation tirés des produits;
- l'augmentation des coûts liée au Sommet des dirigeants du G7 de 2025 et la hausse des coûts des services gérés et des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de la croissance des produits connexes;
- la hausse des coûts liée aux acquisitions de petite envergure réalisées en 2024.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, les économies dans nos centres de service à la clientèle découlant d'une amélioration du traitement des appels et de la baisse des volumes d'appels, la fermeture permanente des magasins La Source, ainsi que d'autres gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation;
- la diminution des coûts liés à la programmation télévisuelle relative à la baisse des produits tirés des services de télé.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a diminué de 1,6 % au T2 2025 par rapport au T2 2024, en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation, atténuée par la hausse des produits d'exploitation. Au cours du premier semestre de l'exercice, le BAIIA ajusté a diminué de 1,8 % en raison de la baisse des produits d'exploitation et de la hausse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté, qui s'est chiffrée à 45,7 % au T2 2025 et au premier semestre de l'exercice, a diminué de 1,2 pt et de 0,5 pt, respectivement, d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par l'effet moindre des produits tirés des services et la proportion plus élevée des ventes de produits générant de plus faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs atténués en partie par les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité réalisés.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	T2 2025	T2 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
Téléphones mobiles								
RMU combiné ⁽¹⁾⁽²⁾ (\$/mois)	57,61	58,04	(0,43)	(0,7) %	57,35	58,09	(0,74)	(1,3) %
Activations brutes d'abonnés	510 597	575 334	(64 737)	(11,3) %	979 182	1 082 773	(103 591)	(9,6) %
Services postpayés	331 438	389 213	(57 775)	(14,8) %	651 688	756 087	(104 399)	(13,8) %
Services prépayés	179 159	186 121	(6 962)	(3,7) %	327 494	326 686	808	0,2 %
Activations nettes d'abonnés	94 479	131 043	(36 564)	(27,9) %	93 883	156 251	(62 368)	(39,9) %
Services postpayés	44 547	78 500	(33 953)	(43,3) %	34 949	123 747	(88 798)	(71,8) %
Services prépayés	49 932	52 543	(2 611)	(5,0) %	58 934	32 504	26 430	81,3 %
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,36 %	1,47 %		0,11 pt	1,45 %	1,53 %		0,08 pt
Services postpayés	1,06 %	1,18 %		0,12 pt	1,13 %	1,20 %		0,07 pt
Services prépayés	5,06 %	4,60 %		(0,46) pt	5,41 %	5,16 %		(0,25) pt
Abonnés ⁽¹⁾⁽²⁾	10 382 457	10 337 495	44 962	0,4 %	10 382 457	10 337 495	44 962	0,4 %
Services postpayés	9 565 385	9 440 775	124 610	1,3 %	9 565 385	9 440 775	124 610	1,3 %
Services prépayés ⁽¹⁾⁽²⁾	817 072	896 720	(79 648)	(8,9) %	817 072	896 720	(79 648)	(8,9) %
Appareils mobiles connectés								
Activations nettes d'abonnés	97 502	87 917	9 585	10,9 %	133 486	154 323	(20 837)	(13,5) %
Abonnés	3 176 916	2 886 871	290 045	10,0 %	3 176 916	2 886 871	290 045	10,0 %

(1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est chiffré à 57,61 \$ au T2 2025 et à 57,35 \$ au premier semestre de l'exercice, fléchissant de 0,7 % et de 1,3 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- la persistance des pressions concurrentielles élevées sur les prix des forfaits et l'incidence plus importante des rabais accordés;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
- la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison principalement de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les produits liés au Sommet des dirigeants du G7 de 2025;
- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable de l'ajustement, en 2024, de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 abonnés.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 11,3 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés. Au cours du premier semestre de l'exercice, les activations brutes d'abonnés ont diminué de 9,6 % d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 14,8 % pour le trimestre et de 13,8 % pour le premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse d'activités dans le secteur, du ralentissement de la croissance démographique attribuable à la politique gouvernementale en matière d'immigration et de la baisse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils de moins grande valeur qui reflète l'accent que nous mettons sur les activations d'abonnés à valeur plus élevée, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des activations.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 3,7 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du rendement solide enregistré au T2 2024 et du ralentissement de la croissance de la population, surtout due à la baisse de l'immigration. Au cours du premier semestre de l'exercice, les activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles sont demeurées essentiellement stables, ayant progressé de 0,2 % d'un exercice à l'autre.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 27,9 % au T2 2025 par rapport au T2 2024, ce qui reflète la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés et prépayés. Au cours du premier semestre de l'exercice, les activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 39,9 %, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 43,3 % au T2 2025 et de 71,8 % pour le premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des activations brutes d'abonnés et de la diminution de la migration depuis les services prépayés, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des désactivations d'abonnés.
- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 5,0 % au T2 2025 par rapport au T2 2024, en raison de la baisse des activations brutes d'abonnés, partiellement compensée par la diminution de la migration vers les services postpayés. Au premier semestre de l'exercice, les activations nettes d'abonnés des services prépayés ont augmenté de 81,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des désactivations d'abonnés et de la diminution de la migration vers les services postpayés.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 1,36 % au T2 2025 et de 1,45 % en cumul annuel a diminué de 0,11 pt et de 0,08 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** de 1,06 % au T2 2025 et de 1,13 % en cumul annuel a diminué de 0,12 pt et de 0,07 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent grâce à nos investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** de 5,06 % au T2 2025 et de 5,41 % au premier semestre de l'exercice a augmenté de 0,46 pt et de 0,25 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de l'activité accrue sur le marché et de l'incidence de l'ajustement, en 2024, de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 abonnés, facteurs compensés par le succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 30 juin 2025 totalisaient 10 382 457, en hausse de 0,4 % par rapport à 10 337 495 abonnés enregistrés à la fin du T2 2024. De ce nombre, on compte 9 565 385 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 9 440 775 abonnés à la fin du T2 2024, et 817 072 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 8,9 % par rapport à 896 720 abonnés à la fin du T2 2024.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 10,9 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse du nombre d'activations nettes du service pour voiture connectée et de la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données, facteurs partiellement compensés par la diminution des activations nettes d'Internet des objets (IdO) des entreprises. Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés du premier semestre de l'exercice ont diminué de 13,5 % d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution des activations nettes d'IdO pour entreprises, facteur partiellement compensé par la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données et la hausse du nombre d'activations nettes du service pour voiture connectée.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 30 juin 2025 totalisaient 3 176 916, en hausse de 10,0 % par rapport à 2 886 871 abonnés enregistrés à la fin du T2 2024.

Services de données filaires

Services Internet haute vitesse de détail

	T2 2025	T2 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	4 999	23 841	(18 842)	(79,0) %	14 514	54 919	(40 405)	(73,6) %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	4 421 961	4 520 553	(98 592)	(2,2) %	4 421 961	4 520 553	(98 592)	(2,2) %

(1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

(2) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont diminué de 79,0 % au T2 2025 et de 73,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable aux offres promotionnelles accrocheuses des concurrents, à la hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin, à la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre et au ralentissement de la croissance du marché, ce qui reflète la baisse de l'immigration et le ralentissement des mises en chantier d'habitations.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** totalisaient 4 421 961 au 30 juin 2025, en baisse de 2,2 % par rapport à 4 520 553 abonnés à la fin du T2 2024.

Services de télé IP de détail

	T2 2025	T2 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	(15 851)	(1 313)	(14 538)	n.s.	(31 822)	12 861	(44 683)	n.s.
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 100 690	2 124 200	(23 510)	(1,1) %	2 100 690	2 124 200	(23 510)	(1,1) %

n.s. : non significatif

(1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

(2) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Les **pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont augmenté de 14 538 au T2 2025 et de 44 683 au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison de l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet, de la diminution des activations brutes liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur, de l'intensité accrue de la concurrence et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 2 100 690 au 30 juin 2025, en baisse de 1,1 %, comparativement à 2 124 200 abonnés à la fin du T2 2024.

	T2 2025	T2 2024	Variation	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(44 700)	(53 250)	8 550	16,1 %	(92 130)	(97 161)	5 031	5,2 %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 727 911	1 924 456	(196 545)	(10,2) %	1 727 911	1 924 456	(196 545)	(10,2) %

(1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** ont diminué de 16,1 % au T2 2025 et de 5,2 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés, contrebalancée par le nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet ainsi que par l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet.

Les **abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** se chiffraient à 1 727 911 au 30 juin 2025, soit une baisse de 10,2 % par rapport à 1 924 456 abonnés à la fin du T2 2024.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT (excluant Ziplly Fiber)

- Une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable ou diminuant légèrement, alors que nous faisons face à une intensification de la concurrence et de l'activité promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directement avec le consommateur et en ligne.
- Une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles en raison des pressions concurrentielles sur les prix.
- La poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- La poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- Un ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- Un accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes.
- L'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Hypothèses applicables à Ziplly Fiber

- La poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture.
- La hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

3.2 Bell Média

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait aux priorités stratégiques, aux projets et aux perspectives pour 2025 de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Principaux faits récents touchant nos activités

Expansion du service de diffusion en continu Crave

Le 5 juin 2025, Bell Média a annoncé l'expansion de sa plateforme de diffusion en continu Crave afin d'offrir le contenu de CTV et de Noovo, le contenu du vaste portefeuille axé sur le divertissement de Bell Média, des bulletins de nouvelles, certains événements sportifs et une collection jeunesse plus importante, ce qui augmente le portefeuille de contenu de Crave de 30 %. La plateforme enrichie de Crave, dont le lancement est prévu d'ici la fin de 2025, comportera également de nombreuses améliorations apportées à l'expérience et à l'interface utilisateur.

Nouveaux forfaits de diffusion en continu regroupant Disney+, Crave et TSN

Le 5 juin 2025, Bell Média et Disney Entertainment ont annoncé les nouveaux forfaits de diffusion en continu destinés au marché canadien qui regroupent Disney+, Crave et TSN, dont le lancement est prévu plus tard cette année. Les nouveaux forfaits permettront aux téléspectateurs et aux téléspectatrices d'économiser lorsque plusieurs services sont combinés. Ils auront accès à une vaste sélection de contenu haut de gamme, comme les séries originales de HBO et Max, les productions originales Crave, le contenu Disney, Pixar, Marvel, Star Wars, National Geographic et TSN.

Investissement stratégique dans Blink49 Studios

Le 9 juin 2025, Bell Média a annoncé un investissement stratégique dans une société de production indépendante, Blink49 Studios. Située à Toronto, à Vancouver et à Los Angeles, Blink49 est reconnue pour son solide processus de production et ses capacités en matière d'établissement de partenariats au Canada, aux États-Unis et en Europe. L'investissement comprend un partenariat de production et de distribution mondiale et devrait accroître les capacités de Blink49, au fur et à mesure qu'elle continue d'augmenter son offre de contenu scénarisé et non scénarisé. L'investissement est effectué par l'intermédiaire de Bell Capital de risque et devrait se conclure au cours du second semestre de 2025, sous réserve des conditions de clôture.

Prolongation de l'entente des droits médiatiques visant le PGA Tour et la Formule 1

Bell Média et le PGA TOUR ont annoncé une prolongation de plusieurs années de leur entente sur les droits médiatiques, assurant la couverture des événements de golf les plus prestigieux du PGA TOUR sur RDS, TSN et CTV. L'entente prolongée complète la couverture en direct existante des quatre tournois majeurs de golf par TSN. Bell Média et la F1 ont annoncé la prolongation de l'entente des droits médiatiques de la F1 avec Bell Média, parallèlement à notre entente visant à garantir la tenue du Grand Prix du Canada de F1 à Montréal jusqu'en 2035.

Intégration de la Plateforme Marketing de Bell dans The Trade Desk

Le 5 juin 2025, Bell Média et The Trade Desk ont annoncé l'intégration de la Plateforme Marketing de Bell dans la plateforme Kokai de The Trade Desk. Cette intégration offre aux annonceurs un accès aux données internes de Bell, aux outils et aux fonctionnalités analytiques dans la plateforme de The Trade Desk lorsqu'ils achètent de la publicité afin d'optimiser leurs campagnes.

Projet pilote publicitaire innovateur

Le 5 juin 2025, Bell Média a annoncé une collaboration avec Magna, une société mondiale de premier plan dans le domaine de la technologie de la mobilité, visant à créer des occasions publicitaires innovatrices en matière d'affichage extérieur. Astral offrira des emplacements publicitaires exclusifs sur des véhicules utilisés dans le cadre du programme pilote de Magna, City Delivery, lancé récemment à Toronto.

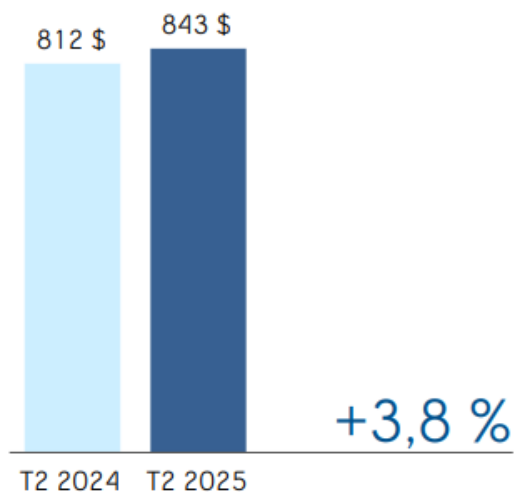
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T2 2025

Bell Média

Produits des activités ordinaires

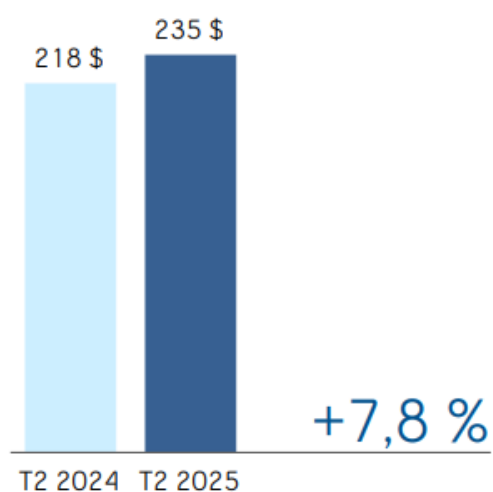
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

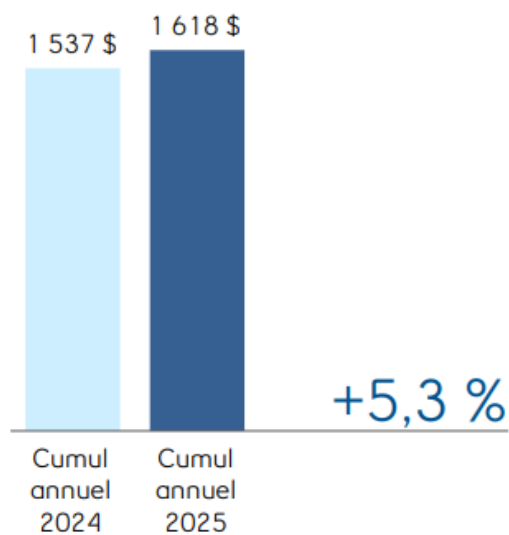
(en millions de dollars)



Bell Média

Produits des activités ordinaires

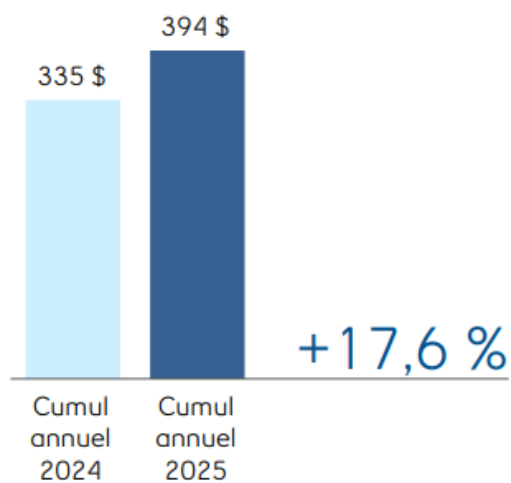
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	758	730	28	3,8 %	1 449	1 372	77	5,6 %
Produits intersectoriels	85	82	3	3,7 %	169	165	4	2,4 %
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	843	812	31	3,8 %	1 618	1 537	81	5,3 %

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 3,8 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et des autres produits, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés de la publicité. Au premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation ont augmenté de 5,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement, des autres produits et des produits tirés de la publicité. La croissance des produits d'exploitation reflète la hausse des produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ de 8,7 % au cours du trimestre et de 10,3 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés de la publicité** ont diminué de 3,1 % au T2 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement, ainsi que du recul, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de la publicité à la radio par suite de la cession précédemment annoncée de 45 stations de radio. La baisse d'un exercice à l'autre des produits tirés de la publicité au T2 2025 a été atténuée par la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur, qui découle principalement de l'acquisition de OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE) et qui reflète l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numériques attribuable à la croissance des téléviseurs connectés et de la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits tirés de la publicité ont augmenté de 0,4 %, ayant subi l'incidence des facteurs mentionnés précédemment, de la hausse d'un exercice à l'autre des produits découlant de la diffusion du Super Bowl LIX et de la 97^e cérémonie des Oscars et de la hausse des dépenses publicitaires liées aux élections fédérales canadiennes.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 8,1 % au T2 2025 et de 7,9 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits liés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs, qui s'explique principalement par la hausse du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion sportive.
- Les **autres produits** ont augmenté au T2 2025 et au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse d'un exercice à l'autre des produits liés au Grand Prix du Canada de F1 2025 et de l'acquisition de Sphere Abacus, un distributeur de contenu, et d'OUTEDGE, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des ventes de programmes.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(608)	(594)	(14)	(2,4) %	(1 224)	(1 202)	(22)	(1,8) %
BAIIA ajusté	235	218	17	7,8 %	394	335	59	17,6 %
Marge du BAIIA ajusté	27,9 %	26,8 %		1,1 pt	24,4 %	21,8 %		2,6 pts

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 2,4 % au T2 2025 et de 1,8 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des coûts liés aux acquisitions;
- la hausse des coûts liés à l'augmentation des produits liés au Grand Prix du Canada de F1 2025.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel et les autres gains d'efficacité opérationnelle;
- la baisse des coûts découlant des ventes de stations de radio.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 7,8 % au T2 2025 et de 17,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025 et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui refléteront la mise à profit de la croissance des applications sur les téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et des abonnés, ainsi que la croissance des services numériques liés à notre entreprise d'affichage extérieur, facteurs qui devraient contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité.
- L'exploitation continue de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à l'élargissement de la distribution, à une offre de contenu optimisée et à l'amélioration de l'expérience utilisateur.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette

	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	32 522	32 835	(313)	(1,0) %
moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur ⁽¹⁾	(2 146)	—	(2 146)	n.s.
Dette à court terme	5 037	7 669	(2 632)	(34,3) %
50 % des actions privilégiées ⁽²⁾	1 712	1 767	(55)	(3,1) %
Trésorerie	(507)	(1 572)	1 065	67,7 %
Équivalents de trésorerie	(3)	—	(3)	n.s.
Placements à court terme	—	(400)	400	100,0 %
Dette nette	36 615	40 299	(3 684)	(9,1) %

n.s. : non significatif

(1) Une proportion de 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur au 30 juin 2025 est exclue, car elle bénéficie d'un traitement en fonds propres de la part de certaines agences de notation.

(2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 424 millions \$ et 3 533 millions \$ au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

La diminution de 2 632 millions \$ de la dette à court terme et celle de 313 millions \$ de la dette à long terme s'expliquent par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le rachat de billets, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA) :
 - un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de billets de série US-2, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de billets de série US-4, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de billets de série US-5, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de billets de série US-6, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de billets de série US-7, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA);
- le rachat de billets, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 1 498 millions \$:
 - un montant en capital de 105 millions \$ de ses débentures MTN, série M-39, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$;
 - un montant en capital de 100 millions \$ de ses débentures MTN, série M-45, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$;
 - un montant en capital de 1 166 millions \$ de ses débentures MTN, série M-51, dont le solde de capital s'établissait initialement à 1 250 millions \$;
 - un montant en capital de 460 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$;
- la diminution de la dette de 636 millions \$ du fait d'un profit lié au remboursement anticipé de la dette découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité);
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 726 millions \$;
- la diminution nette de 1 020 millions \$ principalement attribuable à la baisse des obligations locatives et d'autres dettes, ainsi qu'aux fluctuations des taux de change visant la dette en dollars américains couverte. Se reporter à la section 4.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A (billets de série A), d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B (billets de série B), d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C (billets de série C), d'un montant en capital total de 1 250 millions \$;
- l'augmentation des emprunts en cours de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) aux termes de l'entente de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada.

La diminution de la trésorerie de 1 065 millions \$, la diminution des placements à court terme de 400 millions \$ et l'augmentation des équivalents de trésorerie de 3 millions \$ s'expliquent principalement par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 5 399 millions \$, exclusion faite des paiements de capital au titre d'obligations locatives;
- des dépenses d'investissement de 1 492 millions \$;
- des dividendes de 1 210 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 726 millions \$;
- les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 582 millions \$;
- un montant de 96 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 77 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- un montant de 76 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE;
- des dividendes en trésorerie de 13 millions \$ payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 755 millions \$;
- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 3 518 millions \$.

4.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions
En circulation au 1 ^{er} janvier 2025	912 283 103
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	715
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE	20 241 999
En circulation au 30 juin 2025	932 525 817

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen aux termes du RRD, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	6 545 819	61
Frappées de déchéance ou expirées	(1 042 645)	57
En cours et exerçables au 30 juin 2025	5 503 174	62

4.3 Flux de trésorerie

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137	(190)	(8,9) %	3 518	3 269	249	7,6 %
Dépenses d'investissement	(763)	(978)	215	22,0 %	(1 492)	(1 980)	488	24,6 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(38)	(45)	7	15,6 %	(77)	(91)	14	15,4 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	—	(28)	28	100,0 %	(13)	(42)	29	69,0 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	6	11	(5)	(45,5) %	14	26	(12)	(46,2) %
Flux de trésorerie disponibles	1 152	1 097	55	5,0 %	1 950	1 182	768	65,0 %
Paiements de capital au titre d'obligations locatives	(278)	(270)	(8)	(3,0) %	(582)	(567)	(15)	(2,6) %
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives⁽¹⁾	874	827	47	5,7 %	1 368	615	753	n.s.
Acquisitions d'entreprises	(24)	(435)	411	94,5 %	(23)	(517)	494	95,6 %
Cessions d'entreprises	36	—	36	n.s.	38	—	38	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(6)	(11)	5	45,5 %	(14)	(26)	12	46,2 %
(Augmentation) diminution des placements à court terme	—	(50)	50	100,0 %	400	250	150	60,0 %
Licences de spectre	—	(414)	414	100,0 %	—	(518)	518	100,0 %
Autres activités d'investissement	1	(11)	12	n.s.	(12)	(21)	9	42,9 %
Augmentation (diminution) des effets à payer	405	404	1	0,2 %	(726)	1 383	(2 109)	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	318	1 617	(1 299)	(80,3) %	4 755	3 808	947	24,9 %
Remboursements sur la dette à long terme, exclusion faite des paiements de capital au titre d'obligations locatives	(1 447)	(255)	(1 192)	n.s.	(5 399)	(2 071)	(3 328)	n.s.
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(32)	(40)	8	20,0 %	(96)	(144)	48	33,3 %
Rachat d'actions privilégiées	(39)	(38)	(1)	(2,6) %	(76)	(76)	—	—
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(608)	(910)	302	33,2 %	(1 210)	(1 793)	583	32,5 %
Autres activités de financement	(20)	4	(24)	n.s.	(67)	(14)	(53)	n.s.
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(542)	609	(1 151)	n.s.	(1 065)	851	(1 916)	n.s.
Augmentation nette des équivalents de trésorerie	—	79	(79)	(100,0) %	3	25	(22)	(88,0) %

n.s. : non significatif

(1) Les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2025 ont diminué de 190 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés ainsi que de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, facteurs neutralisés en partie par la baisse de l'impôt sur le résultat payé et des intérêts payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier semestre de 2025 ont augmenté de 249 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse de l'impôt sur le résultat payé ainsi que de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés.

Les flux de trésorerie disponibles du deuxième trimestre de 2025 ont augmenté de 55 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse des dépenses d'investissement et de celle des dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC, facteurs contrés en partie par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

Les flux de trésorerie disponibles du premier semestre de 2025 ont augmenté de 768 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse des dépenses d'investissement ainsi que de la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

Dépenses d'investissement

	T2 2025	T2 2024	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	727	945	218	23,1 %	1 431	1 920	489	25,5 %
Intensité du capital ⁽¹⁾	13,6 %	17,9 %		4,3 pts	13,5 %	18,0 %		4,5 pts
Bell Média	36	33	(3)	(9,1) %	61	60	(1)	(1,7) %
Intensité du capital	4,3 %	4,1 %		(0,2) pt	3,8 %	3,9 %		0,1 pt
BCE	763	978	215	22,0 %	1 492	1 980	488	24,6 %
Intensité du capital	12,5 %	16,3 %		3,8 pts	12,4 %	16,5 %		4,1 pts

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 9.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 763 millions \$ pour le T2 2025 et 1 492 millions \$ pour le premier semestre de l'exercice, en baisse de 215 millions \$ et de 488 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces montants correspondent à un ratio d'intensité du capital de 12,5 % au T2 2025 et de 12,4 % pour le premier semestre de l'exercice, une baisse de 3,8 pts et de 4,1 pts, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse d'un exercice à l'autre s'explique par la diminution des dépenses d'investissement de notre secteur Bell SCT de 218 millions \$ au T2 2025 et de 489 millions \$ pour le premier semestre de l'exercice, ce qui s'inscrit dans la réduction prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement du déploiement de notre réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), découlant en partie de décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau.

Acquisitions d'entreprises

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, en avril 2025, Bell Média s'est dessaisi de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario pour un produit de 14 millions \$.

Licences de spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 mégahertz (MHz) dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) un premier paiement de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Instruments d'emprunt

2025

Au deuxième trimestre de 2025, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 725 millions \$, notamment :
 - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 602 millions \$, d'un montant en capital total de 700 millions \$ représentant une partie du montant en capital impayé de quatre de ses séries de débentures MTN. Se reporter à la section 4.1, *Dette nette*, du présent rapport de gestion pour plus de détails;
 - le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 278 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 31 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 318 millions \$ comportant une hausse des emprunts en cours de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) aux termes de l'entente de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada, ainsi que l'émission d'autres dettes de 3 millions \$;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 405 millions \$.

Au premier semestre de 2025, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 5 981 millions \$, notamment :
 - le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
 - le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
 - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA), d'un montant en capital total de 844 millions \$ US (1 205 millions \$ CA) représentant une partie du montant en capital impayé de cinq de ses séries de billets américains. Se reporter à la section 4.1, *Dette nette*, du présent rapport de gestion pour plus de détails;
 - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 1 498 millions \$, d'un montant en capital total de 1 831 millions \$ représentant une partie du montant en capital impayé de quatre de ses séries de débentures MTN. Se reporter à la section 4.1, *Dette nette*, du présent rapport de gestion pour plus de détails;
 - le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 582 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 84 millions \$;
- le remboursement de 726 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 755 millions \$ comportant :
 - l'émission de billets de série A d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
 - l'émission de billets de série B d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
 - l'émission de billets de série C d'un montant en capital total de 1 250 millions \$;
 - l'augmentation des emprunts en cours de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) aux termes de l'entente de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada;
 - l'émission d'autres dettes de 3 millions \$.

2024

Au deuxième trimestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 617 millions \$ comportant :
 - l'émission de débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
 - l'émission de débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
 - l'augmentation de 81 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;
 - l'émission d'autres titres d'emprunt de 40 millions \$, facteur partiellement contrebalancé par les escomptes de 4 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 404 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 525 millions \$ comportant :
 - le remboursement de billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 270 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 30 millions \$.

Au premier semestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 808 millions \$ comportant :
 - l'émission de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
 - l'émission de billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
 - l'émission de débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
 - l'émission de débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
 - l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;
 - l'émission d'autres titres d'emprunt de 40 millions \$, facteur partiellement contrebalancé par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 1 383 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 638 millions \$ comportant :
 - le remboursement des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
 - le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
 - le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 567 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 98 millions \$.

Rachat d'actions privilégiées

2025

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, aux termes de son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 2 275 526 et 4 362 531 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 39 millions \$ et de 76 millions \$, respectivement.

Après la clôture du trimestre, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 1 128 138 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 21 millions \$.

2024

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 2 187 900 et 4 301 488 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 38 millions \$ et de 76 millions \$, respectivement.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au deuxième trimestre de 2025, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont diminué de 302 millions \$ par rapport au T2 2024, car 10 701 213 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, pour un montant de 319 millions \$.

Au premier semestre de 2025, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont diminué de 583 millions \$ par rapport à 2024, car 20 241 999 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, pour un montant de 633 millions \$, ce qui a été en partie contrebalancé par un dividende plus élevé payé au premier semestre de 2025, soit 1,995 \$ par action ordinaire comparativement à 1,965 \$ par action ordinaire pour la période correspondante de l'exercice précédent.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 108 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 4,8 % au 30 juin 2025, alors qu'il était de 4,7 % au 31 mars 2025, facteur en partie contrebalancé par le rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes.

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 207 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 4,8 % au 30 juin 2025, alors qu'il était de 4,7 % au 31 décembre 2025, facteur en partie contrebalancé par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 152 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 5,0 % au 30 juin 2024, alors qu'il était de 4,9 % au 31 mars 2024, facteur en partie contrebalancé par le rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 581 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 5,0 % au 30 juin 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteur en partie contrebalancé par le rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

			30 juin 2025		31 décembre 2024	
Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	30 259	30 098	31 247	30 022

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

		Juste valeur			
Classement		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 juin 2025					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	922	69	—	853
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(968)	—	(962)	(6)
Autres	Autres actifs non courants	236	—	236	—
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	—	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	—	(368)	—
Autres	Autres actifs non courants	225	—	225	—

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états consolidés du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2025, nous avons conclu un swap de devises et de taux d'intérêt amortissable d'un montant notionnel de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes qui viendront à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissable au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 6 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2025 et en 2026 d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif aux prêts dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité venant à échéance en 2025 et en 2026. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement était de 4 millions \$.

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6; et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 628 millions \$ US (878 millions \$ CA). La juste valeur de ces swaps aux dates de leur dénouement correspondait à un passif net de 3 millions \$, dont un passif de 8 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (520 millions \$ CA) au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 16 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance était de 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 456 millions \$ US (643 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif de 24 millions \$, dont une tranche de 14 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série B décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (524 millions \$ CA) au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 20 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 628 millions \$ US (942 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 79 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment et un passif initial de 8 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués également mentionnés précédemment.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 878 millions \$ US (1 288 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 78 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment et un passif initial de 14 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués aussi mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2025.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 166	\$ CA	1 604	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 035	\$ CA	1 416	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie ⁽²⁾	\$ US	905	\$ CA	1 241	2025	Acquisition d'entreprises
Flux de trésorerie	\$ US	378	\$ CA	491	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	1 623	\$ CA	38	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	641	\$ CA	852	2026	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	120	\$ CA	158	2027	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	1 626	\$ CA	2 233	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – options ⁽³⁾	\$ US	200	\$ CA	277	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – options d'achat	\$ US	261	\$ CA	353	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – options de vente	\$ US	261	\$ CA	353	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – swaps	\$ CA	280	\$ US	200	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	190	\$ CA	251	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	200	\$ CA	275	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	150	\$ CA	197	2027	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	120	\$ CA	158	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	360	\$ US	240	2028	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Contrats de change à terme conditionnel à la réalisation de la transaction.

(3) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 133 millions \$ (perte de 269 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2025 et un profit de 238 millions \$ (perte de 227 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 30 juin 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2025, avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 345 millions \$ échéant en 2025 et assortis de dates d'échéance en 2030 et en 2035 afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos billets de série A et B échéant en 2055 à hauteur de 2 millions \$. La juste valeur des swaptions au 30 juin 2025 correspondait à un passif de 2 millions \$ comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations d'un montant notionnel de 300 millions \$ échéant en 2025 afin de couvrir économiquement le coût du rachat d'une partie de nos débentures MTN, série M-55, échéant en 2051. La juste valeur de ces contrats à la date d'échéance correspondait à une perte de 3 millions \$.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un actif net de 7 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un actif net de 7 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt échéant en 2029, d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ et échéant en 2055, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés au 30 juin 2025 correspondait à un actif de 13 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants* des états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur de ces swaps de devises variable-variable différés à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 7 millions \$ (perte de 10 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net et un profit de 51 millions \$ (perte de 67 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* pour le semestre clos le 30 juin 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 465 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Des pertes de 43 millions \$ et de 42 millions \$ ont été comptabilisées pour le trimestres et le semestres clos le 30 juin 2025, respectivement, et des pertes de 23 millions \$ et de 113 millions \$ ont été comptabilisées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres (charges) produits* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net).

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 16 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2025, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations accordées à BCE et à Bell Canada par Moody's Investors Service, Inc. et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P) demeurent inchangées par rapport à celles décrites à la section 6.6, *Notations* du rapport de gestion annuel 2024 de BCE.

Le 8 mai 2025, S&P a revu les perspectives de BCE et de Bell Canada, les faisant passer de stables à négatives, principalement en raison du ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils de S&P pour les notations actuelles. Cependant, S&P a confirmé les notations existantes de BCE et de Bell Canada.

Le 16 mai 2025, DBRS Limited (DBRS) a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de BBB (élevée) à BBB, la notation de la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang de BBB (élevée) à BBB, la notation de la dette à long terme subordonnée de BBB (faible) à BB (élevée), la notation de la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de BBB (faible) à BB (élevée) et la notation du papier commercial de R-2 (élevée) à R-2 (moyenne). En outre, DBRS a abaissé la notation d'émetteur de BCE de BBB à BBB (faible). La notation de Pfd-3 des actions privilégiées de BCE a été confirmée. En conséquence, DBRS a retiré la mention « sous examen avec implications négatives », qu'elle avait attribuée aux notations le 5 novembre 2024. Les perspectives associées aux notations accordées par DBRS sont stables. Les abaissements sont principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par DBRS pour les notations précédentes. Toutes les nouvelles notations attribuées à la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang et au papier commercial de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de DBRS, les notations BBB (faible) et R-2 (faible) de DBRS représentant respectivement ses dernières catégories de notation élevée pour la dette à long terme et la dette à court terme. La nouvelle notation BB (élevée) attribuée à la dette à long terme subordonnée et à la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de Bell Canada est considérée comme la notation la plus élevée à ne pas être de première qualité selon l'échelle de notation de DBRS.

4.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2025, le dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE et la cible de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles⁽¹⁾ totalisaient 3,8 milliards \$ au 30 juin 2025, dont 507 millions \$ sous forme de trésorerie, 3 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 696 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et 2,6 milliards \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 1,4 milliard \$).

Les liquidités disponibles totalisaient 4,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, dont 1 572 millions \$ sous forme de trésorerie, 400 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et 1,8 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,2 milliards \$).

Le 1^{er} juillet 2025, soit après la clôture du trimestre, BCE a conclu la vente annoncée de sa participation de 37,5 % dans MLSE pour un produit brut de 4,7 milliards \$. BCE a affecté le produit net de cette cession à l'acquisition de Zply Fiber.

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2025 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2025 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de titrisation de créances, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Facilités de crédit

Le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance des facilités de crédit en avril 2029. Le prélèvement effectué le 29 avril 2025 a été couvert contre les fluctuations des taux de change.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zply) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 048 millions \$ CA) sur laquelle elle pouvait prélever des montants pour financer l'acquisition de Zply Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 15 avril 2025, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Après la clôture du trimestre, le 2 juillet 2025, Bell Canada a résilié la facilité liée à Zply et annulé le montant total restant de 2 510 millions \$ US (3 419 millions \$ CA) de la lettre d'engagement en raison de la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE pour un produit brut de 4,7 milliards \$.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Besoins de liquidités

Dividende sur actions ordinaires

Le 8 mai 2025, BCE a annoncé que le conseil avait décidé d'établir le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE avec prise d'effet pour le versement de dividende du 15 juillet 2025. De plus, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires⁽¹⁾ de BCE a été révisée pour cibler un ratio de distribution se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles. Se reporter à la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités – Dividende et politique de distribution de dividendes*, du rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025 pour obtenir plus de détails.

Le 6 août 2025, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 octobre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 2025.

Les taux de dividende et la déclaration de dividendes par le conseil dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE et mis à jour dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025 et dans le présent rapport de gestion.

(1) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T2 2025 de BCE ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 août 2025.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2025		2024				2023	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 267	5 172	5 287	5 286	5 308	5 192	5 348	5 281
Tirés des produits	818	758	1 135	685	697	819	1 125	799
Total des produits d'exploitation	6 085	5 930	6 422	5 971	6 005	6 011	6 473	6 080
BAlIA ajusté	2 674	2 558	2 605	2 722	2 697	2 565	2 567	2 667
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(41)	(247)	(154)	(49)	(22)	(229)	(41)	(10)
Amortissement des immobilisations corporelles	(949)	(941)	(933)	(934)	(945)	(946)	(954)	(937)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(338)	(331)	(317)	(325)	(325)	(316)	(299)	(295)
Perte de valeur d'actifs	(8)	(9)	(4)	(2 113)	(60)	(13)	(109)	—
Bénéfice net (perte nette)	644	683	505	(1 191)	604	457	435	707
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	579	630	461	(1 237)	537	402	382	640
BPA – de base et dilué	0,63	0,68	0,51	(1,36)	0,59	0,44	0,42	0,70
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (millions)	930,9	920,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et mises à jour dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2025.

Loi sur les télécommunications

Examen des services sans fil mobiles

Le CRTC a précédemment accepté une demande pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. et de Québecor Média Inc. (Québecor) concernant les tarifs du service d'accès pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) de Rogers Communications Canada Inc. Le 24 juillet 2023, le CRTC a choisi le tarif proposé par Québecor, formulant plusieurs conclusions qui réduisent l'importance des incitatifs favorisant l'investissement dans les réseaux de télécommunications du Canada. Rogers Communications Canada Inc. a ensuite interjeté appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 28 mai 2025, la Cour d'appel fédérale a confirmé la décision du CRTC, n'ayant trouvé aucune erreur dans le choix du tarif proposé par Québecor. Bien que la décision ultérieure du CRTC dans le cadre de l'arbitrage de l'offre finale visant Bell Mobilité et Québecor semble nuancer cette approche en soulignant l'importance de procurer un rendement sur l'investissement aux fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations, les décisions réglementaires défavorables, comme celle liée à l'arbitrage de l'offre finale visant Rogers Communications Canada Inc. et Québecor, devraient avoir une incidence sur la manière dont nous investirons dans nos réseaux sans fil et sur fil, ainsi que sur les emplacements et le moment où nous le ferons.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 15 février 2023, le CRTC a publié une décision dans laquelle il a tiré certaines conclusions afin de faciliter l'accès de tiers aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ou aux poteaux dont des entreprises canadiennes contrôlent l'accès. Le 5 février 2024, le CRTC a lancé une nouvelle consultation, comme il l'avait prévu dans sa décision du 15 février 2023, afin d'examiner le déploiement d'installations sans fil, comme les petites cellules, sur des infrastructures de communication appartenant à des entreprises de services locaux titulaires (ESLT) ou contrôlées par celles-ci. Le 14 mai 2025, le CRTC a conclu que l'accès aux structures de soutènement dont des ESLT comme Bell Canada ont le contrôle ou la propriété, à des fins d'installation d'équipement relatif aux petites cellules, était assujéti aux tarifs des services de structures de soutènement des ESLT selon les modalités applicables aux autres raccordements aux poteaux. Étant donné que les entreprises paient des frais d'accès par poteau, la décision signifie qu'une entreprise qui utilise un poteau doté de fibre ne paiera pas de frais supplémentaires pour installer de petites cellules sur ce poteau. Cette décision a réduit le potentiel d'augmentation des revenus que nous pourrions tirer des petites cellules. Toutefois, le CRTC a également maintenu notre droit à une capacité de réserve sur nos poteaux pour nos besoins futurs, ce qui réduit le risque que des demandeurs d'accès retardent nos propres activités de déploiement ou augmentent les coûts qui y sont associés.

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 6 novembre 2023, dans la Décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision provisoire »), le CRTC a jugé que l'accès aux services groupés au moyen de la technologie de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires.

Le 13 août 2024, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (la « décision définitive »), le CRTC a statué que l'obligation provisoire de fournir l'accès de gros groupé aux installations FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi qu'à celles de Telus Communications Inc. (Telus) au Québec serait rendue définitive. En outre, la décision définitive a élargi la portée géographique de la décision provisoire de sorte que Bell Canada était tenue de fournir l'accès de gros groupé à ses installations FTTP dans la région de l'Atlantique et au Manitoba d'ici le 13 février 2025. Telus et Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) étaient également tenues de fournir l'accès groupé à leurs installations FTTP respectives en Alberta, en C.-B. et en Saskatchewan d'ici la même date. Cette obligation ne s'applique pas aux nouveaux réseaux FTTP que Bell Canada, Telus ou SaskTel pourraient mettre à la disposition des particuliers au cours de la période de cinq ans comprise entre le 13 août 2024 et le 12 août 2029. Toutefois, cette période de cinq ans n'est pas une période continue. Toutes les nouvelles installations FTTP, quelle que soit la date à laquelle elles sont mises à la disposition des particuliers, seront soumises à l'obligation de fournir des services d'accès de gros groupés à compter du 12 août 2029. En vertu de la décision définitive, les câblodistributeurs sont exemptés de l'obligation de fournir des services d'accès de gros par FTTP et, à ce titre, ne sont pas tenus de fournir l'accès de gros à leurs réseaux FTTP. De plus, en vertu de la décision définitive, Bell Canada, SaskTel, Telus, Cogeco Communications inc. (Cogeco), Bragg Communications Inc., exerçant ses activités sous le nom d'Eastlink (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Québecor et leurs sociétés affiliées respectives ne sont pas autorisés à acheter des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires, que ce soit par cuivre, câble coaxial ou FTTP, à l'intérieur de leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Par conséquent, Distributel et d'autres marques de Bell Canada devaient cesser de revendre des services d'accès haute vitesse de gros par câble coaxial à de nouveaux clients après le 12 septembre 2024, ce qu'elles ont fait.

Plusieurs parties, dont les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens (ORCC), Cogeco, Eastlink, Rogers Communications Canada Inc. et TekSavvy Solutions Inc., ont présenté des demandes en vertu de la partie 1 afin que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Le 20 juin 2025, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2025-154 (la « décision sur les demandes de révision ») qui rejette toutes les demandes de révision et de modification. Dans une requête déposée le 18 juillet 2025, Cogeco et Eastlink ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision sur les demandes de révision devant la Cour d'appel fédérale.

Les ORCC, Cogeco, Eastlink et SaskTel ont interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil. Si le gouverneur en conseil se prononce sur cet appel, il doit le faire au plus tard le 13 août 2025. Dans une requête déposée le 12 septembre 2024, SaskTel a également demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive devant la Cour d'appel fédérale.

Le 25 octobre 2024, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2024-261, le CRTC a mis à jour les tarifs provisoires pour l'Ontario et le Québec et a fixé des tarifs provisoires pour les autres provinces. Si les tarifs définitifs diffèrent des tarifs provisoires, il y a un risque qu'ils soient appliqués rétroactivement.

L'imposition d'un accès groupé obligatoire aux installations FTTP et, en particulier, le fait de permettre à Telus et à Rogers Communications Canada Inc. de revendre des services sur le réseau FTTP de Bell Canada, ont sapé la motivation de Bell Canada à investir dans les réseaux sur fil de prochaine génération. Par conséquent, Bell Canada a réduit ses dépenses d'investissement de 500 millions \$ en 2025 seulement et de plus de 1,2 milliard \$ depuis la décision provisoire de novembre 2023. Le maintien de ces obligations continuerait à nous décourager d'investir dans les réseaux sur fil de prochaine génération et nuirait vraisemblablement à nos résultats financiers.

Projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité

Le 18 juin 2025, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-8, *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois* (projet de loi C-8). Sauf quelques modifications mineures, le projet de loi C-8 reprend le texte du projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité*, qui a expiré au Feuilleton avec le déclenchement des élections fédérales de 2025. Le projet de loi C-8 promulguerait la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, laquelle établirait un cadre réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'énergie et du transport à protéger leurs cybersystèmes essentiels. Le projet de loi C-8 propose également des modifications de la *Loi sur les télécommunications* qui établiraient de nouveaux pouvoirs permettant au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour promouvoir la sécurité des réseaux de télécommunications canadiens, ce qui pourrait inclure des mesures à l'égard des fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE. S'il est adopté, le projet de loi C-8 conférerait au Conseil des ministres fédéral et au ministre responsable d'ISDE des pouvoirs supplémentaires pour rendre des ordonnances et établirait une surveillance accrue des chaînes d'approvisionnement, un système de signalement et de résolution des incidents, des examens annuels et un régime d'exécution qui permettrait au ministre responsable d'ISDE, entre autres, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers. Comme tous les partis soutenaient le projet de loi C-26 avant les élections, il est prévu que le gouvernement fédéral considère le projet de loi C-8 comme une priorité lorsque les travaux parlementaires reprendront le 18 septembre 2025.

Autres

Projet de loi C-18, Loi sur les nouvelles en ligne

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada* (Loi sur les nouvelles en ligne) a reçu la sanction royale. La Loi sur les nouvelles en ligne exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google, qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023 (le règlement). Le règlement permet à Google de demander à être exempté de certaines parties de la Loi sur les nouvelles en ligne s'il s'engage à verser 100 millions \$ par an (augmentés chaque année en fonction de l'inflation) à un organisme collectif (le collectif) qui les distribuera ensuite aux médias admissibles. Le 7 juin 2024, Google a soumis une demande d'exemption au CRTC et, le 28 octobre 2024, le CRTC a approuvé une exemption de cinq ans pour Google, ce dernier étant tenu de verser un paiement au collectif au plus tard le 27 décembre 2024 pour l'année civile 2024. Conformément au règlement, sur les 100 millions \$ que doit verser Google, les médias d'information qui sont également des diffuseurs privés, comme CTV et Noovo, ne peuvent recevoir plus de 30 % de l'indemnisation totale disponible (les autres médias d'information, comme ceux associés aux journaux et aux diffuseurs publics, recevant le reste). Bell Média a reçu un premier paiement de 5,3 millions \$ en avril 2025, ce qui représente environ 60 % de notre paiement total pour 2024, et le reste devrait suivre en août 2025.

Projet de loi C-2, Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière

Le 3 juin 2025, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-2, *Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité* (Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière), en réponse aux demandes de l'administration américaine pour que la sécurité soit accrue le long de la frontière canado-américaine. Le projet de loi C-2 propose la création d'une nouvelle *Loi sur le soutien en matière d'accès autorisé à de l'information*, ainsi que des modifications du Code criminel et de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui accorderaient aux forces de l'ordre et à d'autres organismes gouvernementaux plus de pouvoir leur permettant d'obtenir des renseignements – y compris un plus large éventail de données sur les abonnés – auprès de fournisseurs de services comme Bell Canada. En cas d'urgence, ces demandes de renseignements pourraient être faites sans mandat. En outre, le projet de loi C-2 exigerait des fournisseurs de services qu'ils développent, testent et maintiennent de manière proactive des systèmes permettant l'extraction d'informations et leur communication aux forces de l'ordre. Les fournisseurs de services seraient tenus de faciliter l'accès aux données, de tester les systèmes et de se conformer aux inspections ou aux vérifications, ce qui élargirait considérablement nos obligations au-delà de simplement répondre aux demandes de renseignements. Les lois établissent un cadre général pour l'indemnisation des fournisseurs de services, mais les détails clés sont réservés aux règlements futurs, et il est indiqué que l'indemnisation pour les arrêtés ministériels est discrétionnaire. L'élargissement de la portée des demandes d'accès légal nous obligera à accroître nos effectifs et à engager de nouveaux frais pour répondre aux demandes de renseignements. Les lois prévoient également des amendes et des sanctions administratives pécuniaires en cas de non-conformité. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers. Actuellement, le projet de loi C-2 est en deuxième lecture à la Chambre des communes et les débats et études reprendront à l'automne. Ce projet de loi est considéré comme prioritaire par le gouvernement fédéral, qui continue de négocier avec les États-Unis sur le renforcement de la sécurité des frontières et de la sécurité nationale.

7 Risques d'entreprise

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les facteurs de risque décrits à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2024 de BCE et dans les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2024 de BCE.

Mise à jour de la description des risques d'entreprise

Le 1^{er} août 2025, nous avons réalisé l'acquisition annoncée précédemment de Ziplly Fiber (l'acquisition de Ziplly Fiber). Cette acquisition nous expose donc aux risques supplémentaires suivants.

Plan d'expansion de la zone de couverture de la fibre optique de Ziplly Fiber

Dans le cadre du plan d'expansion de la zone de couverture de la fibre optique de Ziplly Fiber, nous avons l'intention de développer le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber et d'optimiser son réseau sur fil de cuivre existant afin d'augmenter les produits et la clientèle de Ziplly Fiber, et d'accroître ainsi sa rentabilité et ses flux de trésorerie. Ces programmes et initiatives nécessitent des investissements considérables et d'autres ressources et peuvent détourner l'attention des activités en cours et d'autres initiatives stratégiques. Rien ne garantit que les initiatives et programmes actuels et futurs de Ziplly Fiber seront couronnés de succès, ou que les bénéfices réels de ces programmes et initiatives ne seront pas inférieurs aux prévisions ou ne prendront pas plus de temps à se concrétiser que nous ne l'anticipons. Par exemple, nous pourrions ne pas atteindre nos cibles d'expansion et de pénétration du réseau de fibre optique existant de Ziplly Fiber dans les délais que nous prévoyons, ou ne pas les atteindre du tout. Si les programmes et initiatives actuels et futurs de Ziplly Fiber n'aboutissent pas, si leur rendement est inférieur à nos prévisions ou si leur réalisation prend plus de temps que prévu, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Ziplly Fiber et, par conséquent, se répercuter sur notre performance financière.

Compétitivité du secteur des communications aux États-Unis

Le marché des services de Ziplly Fiber aux États-Unis est très compétitif, évolue rapidement et est fragmenté, et il est soumis à l'évolution technologique, aux besoins changeants des clients et à l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Les clients ont la possibilité d'obtenir des produits et des services auprès d'autres fournisseurs, y compris des entreprises de services locaux concurrents, des fournisseurs locaux de services de téléphonie, des fournisseurs de services Internet, des sociétés de services sans fil, des entreprises de satellites, des fournisseurs de services VoIP et des entreprises de câblodistribution telles que Verizon, Lumen, AT&T, Comcast et Charter Communications. Certains de ces concurrents peuvent avoir une présence sur le marché, des capacités d'ingénierie, techniques et de marketing, ainsi que des ressources financières, humaines et autres, dans chaque cas plus importantes que celles de Ziplly Fiber. En outre, certains concurrents de Ziplly Fiber proposent des services sans fil qui peuvent leur conférer un avantage concurrentiel par rapport à Ziplly Fiber en raison de leur capacité à proposer des services groupés et des rabais. Notre capacité à innover avec notre propre technologie peut également influencer sur notre capacité à livrer concurrence. La capacité de Ziplly Fiber à livrer concurrence peut être touchée par divers facteurs concurrentiels affectant le secteur américain, y compris un contexte réglementaire changeant qui peut toucher différemment nos activités et celles de nos concurrents. Pour plus de détails, voir les paragraphes portant sur les risques liés à la réglementation fédérale et d'État aux États-Unis, plus loin. La perte de clients du fait de la concurrence ou le renouvellement de contrats clients à des tarifs inférieurs pourrait nuire considérablement aux activités de Ziplly Fiber et, par conséquent, se répercuter sur notre performance financière.

L'intégration de Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE pourrait ne pas connaître le succès prévu, et les perturbations liées à la transaction pourraient nuire à nos activités.

L'acquisition de Ziplly Fiber s'accompagne de la nécessité d'en intégrer les fonctions stratégiques, financières, comptables, juridiques, fiscales et autres. Des difficultés d'intégration de Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE pourraient se traduire par une performance différente des attentes pour l'entité regroupée. L'acquisition de Ziplly Fiber pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos autres activités. Plus précisément, les difficultés pouvant survenir dans le cadre du processus d'intégration touchent notamment les facteurs suivants :

- l'incapacité de réussir l'intégration de Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE d'une manière qui nous permette de réaliser les avantages escomptés de l'acquisition de Ziplly Fiber;
- des déficits de performance au sein de Ziplly Fiber ou de BCE résultant du détournement de l'attention de la direction causé par l'acquisition de Ziplly Fiber;
- les défis liés à l'alignement et à la motivation de l'équipe de direction de Ziplly Fiber et leur impact potentiel sur l'efficacité de la prise de décision;
- le financement des activités et des dépenses d'investissement prévues de Ziplly Fiber;
- la perte d'employés clés;
- les éventuelles responsabilités inconnues et dépenses imprévues, les retards ou les conditions réglementaires associés à l'acquisition de Ziplly Fiber;
- la perturbation ou la perte d'élan de nos activités ou des incohérences dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques;
- l'intégration des relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires.

Les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent influencer sur nos résultats d'exploitation.

Historiquement, nos ventes étaient libellées en dollars canadiens. Cependant, dans la foulée de l'acquisition de Ziplly Fiber, une partie de nos produits, de nos actifs, de nos passifs et de notre structure de coûts est désormais exposée au dollar américain. De ce fait, l'augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits et nos activités. La vente de produits, la fourniture de services ou l'achat de stocks ou d'équipements en dollars américains pourraient amplifier notre exposition au risque de change. De plus, les employés de Ziplly Fiber sont situés aux États-Unis. Par conséquent, une partie de notre masse salariale ainsi que certaines autres dépenses d'exploitation sont réglées en dollars américains. Nos résultats d'exploitation sont libellés en dollars canadiens et la différence entre les taux de change d'une période à l'autre peut avoir des répercussions directes sur la comparaison de nos résultats d'exploitation d'une période à l'autre. En outre, les fluctuations des taux de change peuvent rendre difficile la prévision de nos résultats d'exploitation. Nous pouvons mettre en œuvre des stratégies de couverture de temps à autre pour atténuer les risques liés à l'incidence des fluctuations des taux de change. Cependant, tous les risques ne peuvent être couverts et, lorsque des couvertures sont mises en place sur la base de l'exposition prévue au risque de change, elles reposent sur des prévisions qui peuvent varier ou qui peuvent s'avérer inexactes par la suite. L'incapacité à se couvrir avec succès ou à anticiper les risques de change avec précision pourrait nuire à nos résultats d'exploitation.

Ziplly Fiber est soumise à un lourd fardeau réglementaire fédéral et d'État aux États-Unis, qui pourrait avoir une incidence importante sur ses activités.

Certains des services que nous offrons par l'intermédiaire de Ziplly Fiber sont soumis à une réglementation importante de la part des autorités fédérales, d'État et locales des États-Unis, notamment de la part de la FCC et des agences de réglementation d'État. Par conséquent, Ziplly Fiber est confrontée à de nombreux risques qui peuvent avoir une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation et, par conséquent, nuire à notre performance financière, notamment en raison des facteurs suivants :

- le coût de la conformité avec ces lois peut être élevé, et ces coûts pourraient augmenter de manière substantielle;
- la réglementation pourrait influencer sur notre capacité à modifier les tarifs de Ziplly Fiber, et l'évolution de la réglementation pourrait réduire les frais que Ziplly Fiber est autorisée à facturer, imposer des coûts de conformité supplémentaires, réduire le montant des subventions ou des produits que Ziplly Fiber reçoit, ou modifier de toute autre manière la nature des activités de Ziplly Fiber et la concurrence sur les marchés de Ziplly Fiber;
- une partie du total des produits de Ziplly Fiber provient de subventions fédérales et d'État américaines pour le soutien rural et à coût élevé, et des changements dans les exigences ou le financement disponible pourraient avoir un impact sur le financement continu qu'elle reçoit;
- le retrait des certifications des États américains et de l'autorité de franchise des États américains et des collectivités locales pour fournir des services publics, ou un retard dans l'obtention d'autres certifications similaires, pourrait limiter ou retarder la capacité de Ziplly Fiber à déployer de nouvelles infrastructures dans ces États et pourrait également l'obliger à retirer des infrastructures existantes, et nous ne pouvons pas prédire si un organisme de réglementation d'un État américain donné pourrait prendre des mesures à l'avenir pour retirer une certification ou une franchise donnée ou pour retarder l'octroi de certifications ou de franchises à l'avenir;
- certaines agences fédérales et d'État américaines, y compris les procureurs généraux des États, surveillent les questions de protection des consommateurs et exercent un contrôle sur celles-ci, y compris celles qui touchent le secteur des communications, et ces agences ont par le passé, et pourraient à l'avenir, décider de lancer une enquête sur les pratiques commerciales de Ziplly Fiber en réponse à des plaintes de clients ou à d'autres problèmes ou perturbations du service à la clientèle rendus publics, y compris en ce qui concerne l'incapacité à répondre aux besoins technologiques ou aux attentes des clients de Ziplly Fiber ou en ce qui concerne les services de sécurité publique.

En outre, nous devons nous conformer aux exigences légales et réglementaires américaines auxquelles Ziplly Fiber est soumise et qui diffèrent, dans certains cas de manière substantielle, de celles auxquelles nous sommes soumis au Canada. Notre incapacité à suivre l'évolution de ces nouvelles obligations juridiques et réglementaires et à les respecter pourrait nous exposer à des litiges, à des amendes et à des pénalités substantielles, et à des restrictions d'exploitation et pourrait entacher notre réputation.

Ziplly Fiber est soumise à des obligations réglementaires spécifiques découlant du fait qu'elle est détenue par une entité non américaine.

En vertu des règles de la FCC et des politiques du pouvoir exécutif associées aux autorisations de la FCC détenues par Ziplly Fiber, le projet de prise de participation non américaine dans Ziplly Fiber a déclenché certaines exigences spéciales en matière de dépôt, ainsi qu'un examen de la transaction par le Committee for the Assessment of Foreign Participation in the United States Telecommunications Services Sector (le comité). Pour conclure ce processus, Ziplly Fiber, BCE Holding Corporation et BCE ont signé une lettre d'entente dans laquelle elles ont pris certains engagements visant à garantir que la transaction serait compatible avec la sécurité nationale américaine, l'application de la loi et d'autres intérêts similaires. Comme il est d'usage dans ce type d'accords impliquant des exploitants américains détenus par des intérêts étrangers, la FCC a fait du respect de la lettre d'entente une condition de l'autorisation de la transaction touchant Ziplly Fiber par la FCC. Les règles de la FCC exigent également que Ziplly Fiber demande des autorisations supplémentaires si un investisseur non

américain non approuvé précédemment obtient, ou cherche à obtenir, une participation directe ou indirecte dans Ziplly Fiber dépassant certains seuils. Si une nouvelle participation étrangère dans Ziplly Fiber devait dépasser ces seuils sans autorisation supplémentaire de la FCC ou si Ziplly Fiber, BCE Holding Corporation ou BCE ne respectaient pas leurs obligations en vertu de la lettre d'entente, la FCC pourrait soumettre Ziplly Fiber à une série de sanctions monétaires et autres, qui pourraient (dans des cas extrêmes) inclure une procédure de révocation de la licence. De telles sanctions pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Ziplly Fiber et, par conséquent, nuire à notre performance financière.

Des changements dans les lois fiscales américaines pourraient nuire aux activités et à la situation financière de Ziplly Fiber ainsi qu'à nos résultats d'exploitation.

La détermination du produit (ou de la charge) d'impôt sur le résultat nécessite des estimations complexes et des jugements importants concernant les lois fiscales américaines applicables. Si, à l'avenir, un élément quelconque des lois fiscales américaines modifiait le code fiscal américain en matière d'impôts sur le résultat, cela pourrait affecter la position fiscale de Ziplly Fiber et nous pourrions être amenés à ajuster le produit (ou la charge) d'impôt sur le résultat en conséquence.

Notre taux d'imposition effectif et le rendement après impôt des activités de Ziplly Fiber aux États-Unis pourraient se ressentir des changements dans les lois fiscales américaines.

Notre position fiscale pourrait être défavorablement touchée par des changements dans les taux d'imposition, les lois fiscales, les conventions fiscales ou la réglementation fiscale, ainsi que par des changements dans leur interprétation ou leur application par les autorités fiscales aux États-Unis, au Canada ou dans d'autres territoires concernés. En particulier, le paysage général de la réforme fiscale américaine n'est pas encore stabilisé et des modifications importantes à l'*Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, et aux Treasury Regulations promulgués en vertu de celui-ci peuvent être proposées ou adoptées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre taux d'imposition effectif, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation en ce qui concerne les activités de Ziplly Fiber aux États-Unis. Nous ne pouvons pas prédire si de telles modifications seront finalement adoptées, ni sous quelle forme.

8 Méthodes comptables

Les états financiers du T2 2025 de BCE ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 août 2025. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les états financiers du T2 2025 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : - de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées - de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt - de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net - du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) - de la présentation de certaines charges selon leur nature IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Plus particulièrement, ces modifications : - apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux ESG et des caractéristiques similaires - apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

9 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR
- Ratios non conformes aux PCGR
- Total des mesures sectorielles
- Mesures de gestion du capital
- Mesures financières supplémentaires

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

9.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	579	537	1 209	939
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	22	288	251
Pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	43	23	42	113
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	—	93	—	93
Pertes nettes sur placements	8	2	10	8
Profits liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt	(91)	—	(357)	—
Perte de valeur d'actifs	8	60	17	73
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	4	(25)	16	(110)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	—	—	—	(1)
Bénéfice net ajusté	592	712	1 225	1 366

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	507	1 572
Équivalents de trésorerie	3	—
Placements à court terme	—	400
Montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances ⁽¹⁾	696	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	2 590	1 810
Liquidités disponibles	3 796	4 482

(1) Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, 696 millions \$ et 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, aux termes duquel nous avons emprunté 1 161 millions \$ US (1 584 millions \$ CA) et 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, 2 590 millions \$ et 1 810 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 033 millions \$ US (1 410 millions \$ CA) et de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles*, *flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives* et *flux de trésorerie disponibles excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur les actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre d'obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137	3 518	3 269
Dépenses d'investissement	(763)	(978)	(1 492)	(1 980)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(38)	(45)	(77)	(91)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	—	(28)	(13)	(42)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	6	11	14	26
Flux de trésorerie disponibles	1 152	1 097	1 950	1 182
Paiements de capital au titre d'obligations locatives	(278)	(270)	(582)	(567)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives	874	827	1 368	615

	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel 2025	Cumul annuel 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 947	2 137	3 518	3 269
Dépenses d'investissement	(763)	(978)	(1 492)	(1 980)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(38)	(45)	(77)	(91)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	—	(28)	(13)	(42)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	6	11	14	26
Flux de trésorerie disponibles	1 152	1 097	1 950	1 182
Dividendes payés sur actions ordinaires	(608)	(910)	(1 210)	(1 793)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	544	187	740	(611)

Dettes nettes

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur inclus dans la dette à long terme et moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE.

Au T1 2025, nous avons mis à jour notre définition de la dette nette pour inclure 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur. Ce changement n'a pas d'incidence sur le montant de la dette nette présenté précédemment. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation et 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation et compte tenu de caractéristiques structurelles, dont la priorité des paiements.

Tout comme certains investisseurs et analystes, nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dettes à long terme	32 522	32 835
moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur	(2 146)	—
Dettes à court terme	5 037	7 669
50 % des actions privilégiées	1 712	1 767
Trésorerie	(507)	(1 572)
Équivalents de trésorerie	(3)	—
Placements à court terme	—	(400)
Dettes nettes	36 615	40 299

9.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution et ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives

Les termes *ratio de distribution* et *ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous définissons le ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives, se reporter à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution et le ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives comme d'importants indicateurs de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils mettent en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

9.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette). Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	Cumul annuel 2025	T2 2025	T1 2025
Bénéfice net	1 327	644	683
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	288	41	247
Amortissement des immobilisations corporelles	1 890	949	941
Amortissement des immobilisations incorporelles	669	338	331
Charges financières			
Charges d'intérêts	865	442	423
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(51)	(26)	(25)
Perte de valeur d'actifs	17	8	9
Autres (produits) charges	(270)	38	(308)
Impôt sur le résultat	497	240	257
BAIIA ajusté	5 232	2 674	2 558

	T4 2024	T3 2024	Cumul annuel 2024	T2 2024	T1 2024
Bénéfice net (perte nette)	505	(1 191)	1 061	604	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	154	49	251	22	229
Amortissement des immobilisations corporelles	933	934	1 891	945	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	317	325	641	325	316
Charges financières					
Charges d'intérêts	431	440	842	426	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(17)	(16)	(33)	(17)	(16)
Perte de valeur d'actifs	4	2 113	73	60	13
Autres charges	103	63	139	101	38
Impôt sur le résultat	175	5	397	231	166
BAIIA ajusté	2 605	2 722	5 262	2 697	2 565

	T4 2023	T3 2023
Bénéfice net	435	707
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	10
Amortissement des immobilisations corporelles	954	937
Amortissement des immobilisations incorporelles	299	295
Charges financières		
Charges d'intérêts	399	373
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(27)	(27)
Perte de valeur d'actifs	109	—
Autres charges	147	129
Impôt sur le résultat	210	243
BAlIA ajusté	2 567	2 667

9.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAlIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAlIA ajusté désigne le BAlIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

9.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

9.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos clients. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné. Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle. Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et/ou les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie. - Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires. - Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

10 Contrôles et procédures

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui serait susceptible d'avoir, une incidence significative sur lui.

États financiers consolidés

Table des matières

États consolidés du résultat net	66
États consolidés du résultat global	67
États consolidés de la situation financière	68
États consolidés des variations des capitaux propres	69
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	70
Notes annexes	71
Note 1 Renseignements sur la société	71
Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives	71
Note 3 Information sectorielle	72
Note 4 Acquisitions d'entreprises	75
Note 5 Coûts d'exploitation	77
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	77
Note 7 Perte de valeur d'actifs	77
Note 8 Autres (charges) produits	78
Note 9 Bénéfice par action	78
Note 10 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	79
Note 11 Dette	81
Note 12 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	82
Note 13 Actifs et passifs financiers	83
Note 14 Capital-actions	86
Note 15 Paiements fondés sur des actions	87
Note 16 Éventualités	87

États consolidés du résultat net

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)		Trimestres		Semestres	
	Note	2025	2024	2025	2024
Produits d'exploitation	3	6 085	6 005	12 015	12 016
Coûts d'exploitation	3, 5	(3 411)	(3 308)	(6 783)	(6 754)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(41)	(22)	(288)	(251)
Amortissement des immobilisations corporelles		(949)	(945)	(1 890)	(1 891)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(338)	(325)	(669)	(641)
Charges financières					
Charges d'intérêts		(442)	(426)	(865)	(842)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12	26	17	51	33
Perte de valeur d'actifs	7	(8)	(60)	(17)	(73)
Autres (charges) produits	8	(38)	(101)	270	(139)
Impôt sur le résultat		(240)	(231)	(497)	(397)
Bénéfice net		644	604	1 327	1 061
Bénéfice net attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		579	537	1 209	939
Actionnaires privilégiés		40	46	81	93
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		25	21	37	29
Bénéfice net		644	604	1 327	1 061
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	9	0,63	0,59	1,31	1,03
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	9	930,9	912,3	925,6	912,3

États consolidés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Semestres	
		2025	2024	2025	2024
Bénéfice net		644	604	1 327	1 061
Autres éléments de bénéfice global, après impôt sur le résultat					
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net					
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (70) millions \$ et de 30 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement, et de (150) millions \$ et de 2 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement		193	(82)	410	(4)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (30) millions \$ et de (41) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement, et de (56) millions \$ et de (156) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement ⁽¹⁾	12	78	111	151	425
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (5) millions \$ et néant pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement, et (5) millions \$ et de néant pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement		32	12	34	3
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 10 millions \$ et (2) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement, et de 9 millions \$ et de (8) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement		(29)	6	(25)	22
Autres éléments de bénéfice global		274	47	570	446
Total du bénéfice global		918	651	1 897	1 507
Total du bénéfice global attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		854	583	1 782	1 383
Actionnaires privilégiés		40	46	81	93
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		24	22	34	31
Total du bénéfice global		918	651	1 897	1 507

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2025 était de 4,8 % comparativement à 4,7 % au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2024 était de 5,0 % comparativement à 4,9 % au 31 mars 2024 et à 4,6 % au 31 décembre 2023.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 juin 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		507	1 572
Équivalents de trésorerie		3	—
Placements à court terme		—	400
Créances clients et autres débiteurs		4 011	4 489
Stocks		453	420
Actifs sur contrats		485	477
Coûts des contrats		713	702
Charges payées d'avance		399	259
Autres actifs courants		409	524
Actifs détenus en vue de la vente	10	87	80
Total des actifs courants		7 067	8 923
Actifs non courants			
Actifs sur contrats		259	282
Coûts des contrats		955	888
Immobilisations corporelles		29 520	30 001
Immobilisations incorporelles		16 737	16 786
Actifs d'impôt différé		138	136
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		335	341
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	3 710	3 578
Autres actifs non courants		2 238	2 289
Goodwill		10 175	10 261
Total des actifs non courants		64 067	64 562
Total de l'actif		71 134	73 485
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 288	4 507
Passifs sur contrats		677	774
Intérêts à payer		419	392
Dividendes à payer		425	933
Passifs d'impôt exigible		229	42
Dettes à court terme	11	5 037	7 669
Passifs détenus en vue de la vente	10	500	529
Total des passifs courants		11 575	14 846
Passifs non courants			
Passifs sur contrats		374	350
Dettes à long terme	11	32 522	32 835
Passifs d'impôt différé		5 516	5 244
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	1 154	1 204
Autres passifs non courants		1 616	1 646
Total des passifs non courants		41 182	41 279
Total du passif		52 757	56 125
Éventualités	16		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	14	3 424	3 533
Actions ordinaires	14	21 493	20 860
Surplus d'apport	14	1 295	1 278
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)		240	(159)
Déficit		(8 385)	(8 441)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		18 067	17 071
Participations ne donnant pas le contrôle		310	289
Total des capitaux propres		18 377	17 360
Total du passif et des capitaux propres		71 134	73 485

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour la période close le 30 juin 2025 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2024		3 533	20 860	1 278	(159)	(8 441)	17 071	289	17 360
Bénéfice net		—	—	—	—	1 290	1 290	37	1 327
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	422	151	573	(3)	570
Total du bénéfice global		—	—	—	422	1 441	1 863	34	1 897
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes	14	—	633	—	—	—	633	—	633
Autre rémunération fondée sur des actions		—	—	(16)	—	29	13	—	13
Rachat d'actions privilégiées	14	(109)	—	33	—	—	(76)	—	(76)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(1 414)	(1 414)	—	(1 414)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(13)	(13)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transféré dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(23)	—	(23)	—	(23)
Solde au 30 juin 2025		3 424	21 493	1 295	240	(8 385)	18 067	310	18 377

Pour la période close le 30 juin 2024 (en millions de dollars canadiens) (non audité)		Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557
Bénéfice net		—	—	—	—	1 032	1 032	29	1 061
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	19	425	444	2	446
Total du bénéfice global		—	—	—	19	1 457	1 476	31	1 507
Autre rémunération fondée sur des actions		—	1	(27)	—	(5)	(31)	—	(31)
Rachat d'actions privilégiées		(108)	—	32	—	—	(76)	—	(76)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(1 913)	(1 913)	—	(1 913)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(42)	(42)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transféré dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	8	—	8	—	8
Solde au 30 juin 2024		3 559	20 860	1 263	(15)	(5 974)	19 693	317	20 010

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens) (non audité)		Trimestres		Semestres	
	Note	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net		644	604	1 327	1 061
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	41	22	288	251
Amortissements		1 287	1 270	2 559	2 532
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12	19	31	48	75
Charges d'intérêts nettes		427	401	824	785
Perte de valeur d'actifs	7	8	60	17	73
Pertes sur placements		8	2	10	8
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	8	—	93	—	93
Impôt sur le résultat		240	231	497	397
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(12)	(10)	(30)	(28)
Paievements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(15)	(15)	(29)	(31)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(198)	(98)	(279)	(144)
Intérêts payés		(308)	(387)	(869)	(835)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(50)	(131)	(124)	(466)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(6)	(11)	(14)	(26)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		(138)	75	(707)	(476)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 947	2 137	3 518	3 269
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(763)	(978)	(1 492)	(1 980)
(Augmentation) diminution des placements à court terme		—	(50)	400	250
Acquisitions d'entreprises		(24)	(435)	(23)	(517)
Cessions d'entreprises		36	—	38	—
Licences de spectre		—	(414)	—	(518)
Autres activités d'investissement		1	(11)	(12)	(21)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(750)	(1 888)	(1 089)	(2 786)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) des effets à payer		405	404	(726)	1 383
Émission de titres d'emprunt à long terme	11	318	1 617	4 755	3 808
Remboursements sur la dette à long terme	11	(1 725)	(525)	(5 981)	(2 638)
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(32)	(40)	(96)	(144)
Rachat d'actions privilégiées	14	(39)	(38)	(76)	(76)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(608)	(910)	(1 210)	(1 793)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(38)	(45)	(77)	(91)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	(28)	(13)	(42)
Autres activités de financement		(20)	4	(67)	(14)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement		(1 739)	439	(3 491)	393
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(542)	609	(1 065)	851
Trésorerie au début de la période		1 049	789	1 572	547
Trésorerie à la fin de la période		507	1 398	507	1 398
Augmentation nette des équivalents de trésorerie		—	79	3	25
Équivalents de trésorerie au début de la période		3	171	—	225
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		3	250	3	250

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2024 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2025.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet, de diffusion en continu et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada par l'intermédiaire de son secteur Bell Services de communications et de technologies (« Bell SCT »). Le secteur Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada.

Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 août 2025. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : - de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées - de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt - de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) - de la présentation de certaines charges selon leur nature IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Plus particulièrement, ces modifications : - apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires - apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

Note 3 Information sectorielle

Nos résultats sont présentés en fonction de deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 509	758	—	5 267
Produits intersectoriels tirés des services		7	85	(92)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 516	843	(92)	5 267
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		818	—	—	818
Total des produits externes		5 327	758	—	6 085
Total des produits intersectoriels		7	85	(92)	—
Total des produits d'exploitation		5 334	843	(92)	6 085
Coûts d'exploitation	5	(2 895)	(608)	92	(3 411)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		2 439	235	—	2 674
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(41)
Amortissements					(1 287)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(442)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				26
Perte de valeur d'actifs	7				(8)
Autres charges	8				(38)
Impôt sur le résultat					(240)
Bénéfice net					644

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 578	730	—	5 308
Produits intersectoriels tirés des services		8	82	(90)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 586	812	(90)	5 308
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		697	—	—	697
Total des produits externes		5 275	730	—	6 005
Total des produits intersectoriels		8	82	(90)	—
Total des produits d'exploitation		5 283	812	(90)	6 005
Coûts d'exploitation	5	(2 804)	(594)	90	(3 308)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		2 479	218	—	2 697
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(22)
Amortissements					(1 270)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(426)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				17
Perte de valeur d'actifs	7				(60)
Autres charges	8				(101)
Impôt sur le résultat					(231)
Bénéfice net					604

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

Pour le semestre clos le 30 juin 2025	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		8 990	1 449	—	10 439
Produits intersectoriels tirés des services		14	169	(183)	—
Produits d'exploitation tirés des services		9 004	1 618	(183)	10 439
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		1 576	—	—	1 576
Total des produits externes		10 566	1 449	—	12 015
Total des produits intersectoriels		14	169	(183)	—
Total des produits d'exploitation		10 580	1 618	(183)	12 015
Coûts d'exploitation	5	(5 742)	(1 224)	183	(6 783)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		4 838	394	—	5 232
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(288)
Amortissements					(2 559)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(865)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				51
Perte de valeur d'actifs	7				(17)
Autres produits	8				270
Impôt sur le résultat					(497)
Bénéfice net					1 327

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		9 128	1 372	—	10 500
Produits intersectoriels tirés des services		14	165	(179)	—
Produits d'exploitation tirés des services		9 142	1 537	(179)	10 500
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		1 516	—	—	1 516
Total des produits externes		10 644	1 372	—	12 016
Total des produits intersectoriels		14	165	(179)	—
Total des produits d'exploitation		10 658	1 537	(179)	12 016
Coûts d'exploitation	5	(5 731)	(1 202)	179	(6 754)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		4 927	335	—	5 262
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(251)
Amortissements					(2 532)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(842)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				33
Perte de valeur d'actifs	7				(73)
Autres charges	8				(139)
Impôt sur le résultat					(397)
Bénéfice net					1 061

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

	Trimestres		Semestres	
Pour les périodes closes les 30 juin	2025	2024	2025	2024
Services ⁽¹⁾				
Services voix et données sans fil	1 768	1 788	3 517	3 562
Services de données filaires	2 025	2 034	4 039	4 046
Services voix filaires	624	677	1 253	1 360
Services de médias ⁽²⁾	773	730	1 474	1 372
Autres services sur fil	77	79	156	160
Total des gammes de services	5 267	5 308	10 439	10 500
Produits ⁽³⁾				
Services sans fil	594	568	1 218	1 252
Services sur fil ⁽⁴⁾	224	129	358	264
Total des gammes de produits	818	697	1 576	1 516
Total des produits d'exploitation	6 085	6 005	12 015	12 016

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

(3) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

(4) Les résultats du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025 comprennent les produits tirés d'un contrat de location-financement visant notre première installation d'intelligence artificielle (IA).

Note 4 Acquisitions d'entreprises

Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, en avril 2025, Bell Média s'est dessaisi de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario pour un produit de 14 millions \$.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie versée	429
Coût total à attribuer	429
Créances clients et autres débiteurs	40
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	7
Actifs détenus en vue de la vente	16
Immobilisations corporelles	290
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	17
Autres actifs non courants	30
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrats	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(10)
Dettes à long terme	(100)
Passifs d'impôt différé	(41)
Autres passifs non courants	(7)
	209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Juste valeur des actifs nets acquis	220
Goodwill ⁽¹⁾	209

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 8 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états du résultat net pour le semestre clos le 30 juin 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 12 063 millions \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, détecter les menaces en temps réel et y répondre et rationaliser les processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie versée	78
Contrepartie conditionnelle ⁽¹⁾	11
Coût total à attribuer	89
Créances clients et autres débiteurs	6
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	2
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	21
Autres actifs non courants	1
Dettes fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs sur contrats	(7)
Passifs d'impôt différé	(6)
	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Juste valeur des actifs nets acquis	19
Goodwill ⁽²⁾	70

(1) La contrepartie conditionnelle était estimée à 11 millions \$ au 30 juin 2025.

(2) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 12 027 millions \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024 si l'acquisition de Stratejm avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. Il n'y aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2024 si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition de Ziplly Fiber

Le 25 juin 2025, Bell Canada a conclu une entente en vue de prêter à Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber (Ziplly Fiber)] un montant pouvant aller jusqu'à 150 millions \$ US (206 millions \$ CA). Après la clôture du trimestre, le 30 juillet 2025, un premier prélèvement de 75 millions \$ US (104 millions \$ CA) a été effectué par Ziplly Fiber.

Après la clôture du trimestre, le 1^{er} août 2025, Bell Canada a réalisé l'acquisition précédemment annoncée de Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 3,65 milliards \$ US (5,04 milliards \$ CA) et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde de 1,92 milliard \$ US (2,65 milliards \$ CA). Cette transaction devrait rehausser le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, de diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance. Les résultats de Ziplly Fiber seront pris en compte dans Bell SCT.

La juste valeur des actifs et des passifs de Ziplly Fiber n'a pas encore été déterminée.

Note 5 Coûts d'exploitation

Pour les périodes closes les 30 juin	Note	Trimestres		Semestres	
		2025	2024	2025	2024
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes		(989)	(1 040)	(1 971)	(2 122)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	12	(45)	(48)	(99)	(108)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(224)	(248)	(447)	(494)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		266	296	525	587
Total des coûts de la main-d'œuvre		(992)	(1 040)	(1 992)	(2 137)
Coût des ventes ⁽²⁾		(1 912)	(1 808)	(3 802)	(3 683)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(507)	(460)	(989)	(934)
Total des coûts d'exploitation		(3 411)	(3 308)	(6 783)	(6 754)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2025	2024	2025	2024
Coûts liés aux indemnités de départ	(14)	4	(245)	(230)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(27)	(26)	(43)	(21)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(41)	(22)	(288)	(251)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

Note 7 Perte de valeur d'actifs

2024

Les charges pour pertes de valeur de 60 millions \$ et de 73 millions \$ comptabilisées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Note 8 Autres (charges) produits

Pour les périodes closes les 30 juin	Note	Trimestres		Semestres	
		2025	2024	2025	2024
Profits liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt	11	91	—	357	—
Produits d'intérêts		15	25	41	57
Pertes nettes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		(43)	(23)	(42)	(113)
(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises					
Perte sur placements		—	(93)	—	(93)
Exploitation		(1)	6	(1)	21
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(7)	(19)	(10)	(26)
Pertes sur placements		(8)	(2)	(10)	(8)
Autres ⁽¹⁾		(85)	5	(65)	23
Total des autres (charges) produits		(38)	(101)	270	(139)

(1) Inclut les (pertes) profits de change sur les dérivés utilisés comme couvertures économiques des achats prévus et de l'acquisition de Ziply Fiber en monnaies étrangères.

(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 93 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE). Se reporter à la note 10, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

Note 9 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	579	537	1 209	939
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,4375	0,9975	1,4350	1,9950
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	930,9	912,3	925,6	912,3
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	—	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	930,9	912,3	925,6	912,3

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 5 503 174 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2025, contre 6 554 350 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2024.

Note 10 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Stations de radio de Bell Média

Au 30 juin 2025, Bell Média avait réalisé la vente de la quasi-totalité des 45 stations de radio et actifs connexes. Le produit des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait se chiffrer à 53 millions \$, ce qui donnerait lieu à un profit de 4 millions \$ comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. Au 30 juin 2025, Bell Média avait reçu un produit de 41 millions \$ et comptabilisé une perte de 8 millions \$ au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. La réalisation de la vente devrait avoir lieu au deuxième semestre de 2025.

Nos résultats comprennent des produits tirés de ces stations de radio de 3 millions \$ et de 10 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement, et de 9 millions \$ et de 17 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement. Les résultats de ces stations de radio sont comptabilisés dans notre secteur Bell Média. La transaction n'a pas eu d'incidence significative sur notre bénéfice net pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

Panneaux publicitaires d'OUTEDGE

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition d'OUTEDGE. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média devait se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu un accord visant la vente de ces panneaux publicitaires. En avril 2025, Bell Média a réalisé la vente des panneaux publicitaires pour un produit net de 14 millions \$, ce qui a donné lieu à un profit de 4 millions \$ comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance

Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. La réalisation de la vente est prévue au cours du deuxième semestre de 2025, sous réserve des approbations des conditions de clôture habituelles. Le produit de la vente devrait être de 90 millions \$, et un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 80 millions \$ pourrait être obtenu si certaines obligations de prestation sont remplies.

Les actifs et les passifs liés à ces activités sont présentés comme détenus en vue de la vente dans nos états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) au 30 juin 2025. Ils ont été évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie. Les immobilisations incorporelles comprises dans les actifs détenus en vue de la vente ne sont plus amorties depuis juin 2025.

Nos résultats comprennent les produits des activités ordinaires de Bell Maison intelligente de 17 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, et de 33 millions \$ et de 35 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement. Les résultats de Bell Maison intelligente sont comptabilisés dans notre secteur Bell SCT et n'ont pas eu d'incidence significative sur notre bénéfice net pour les trimestres et les semestres clos le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

Participation minoritaire dans MLSE

Après la clôture du trimestre, le 1^{er} juillet 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE et a reçu un produit brut de 4,7 milliards \$. Au T3 2025, nous comptabiliserons ce produit brut et un passif d'impôt d'environ 500 millions \$. Un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ sera aussi comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* des états du résultat net.

Un passif net de 493 millions \$ est inclus dans les passifs détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, et reflète la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. Depuis le 18 septembre 2024, BCE ne comptabilise plus de bénéfice ou de perte sur sa participation mise en équivalence dans MLSE ni de variation de la juste valeur de l'obligation de racheter la participation minoritaire dans MLSE.

Nos résultats pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 comprenaient un bénéfice sur participations mises en équivalence dans MLSE de 7 millions \$ et de 25 millions \$, comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

	Note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs détenus en vue de la vente :			
Stations de radio de Bell Média			
Immobilisations corporelles		—	12
Immobilisations incorporelles		—	26
Goodwill		—	17
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Immobilisations corporelles	4	—	22
Immobilisations incorporelles	4	—	3
Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance			
Stock		10	—
Actifs sur contrats		31	—
Coûts des contrats		6	—
Immobilisations incorporelles		21	—
Goodwill		19	—
Total des actifs détenus en vue de la vente		87	80
Passifs détenus en vue de la vente :			
Participation minoritaire dans MLSE		493	493
Stations de radio de Bell Média			
Dettes à long terme		—	7
Passifs d'impôt différé		—	6
Autres passifs non courants		—	2
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Dettes à court terme		—	3
Dettes à long terme		—	18
Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance			
Passifs sur contrats		2	—
Passifs d'impôt différé		5	—
Total des passifs détenus en vue de la vente		500	529
Actifs nets détenus en vue de la vente		(413)	(449)

Note 11 Dette

Le 30 juin 2025, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a remboursé par anticipation les prêts de 600 millions \$ US (819 millions \$ CA) contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux à Bell Mobilité. L'entente de prêts était couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 13, *Actifs et passifs financiers*, pour plus de détails.

Le 12 juin 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 105 millions \$ de ses débentures à moyen terme (MTN), série M-39, à 4,35 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 18 décembre 2045;
- un montant en capital de 100 millions \$ de ses débentures MTN, série M-45, à 4,45 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 27 février 2047;
- un montant en capital de 35 millions \$ de ses débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 119 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050;
- un montant en capital de 460 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 602 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T2 2025 des profits de 91 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de ses billets de série US-2, à 4,300 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049;
- un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de ses billets de série US-4, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;
- un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de ses billets de série US-5, à 2,150 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032;
- un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de ses billets de série US-6, à 3,200 %, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052;
- un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de ses billets de série US-7, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA).

De plus, à la même date, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'une offre publique de rachat, un montant en capital de 1 131 millions \$ de ses débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050, pour un prix de rachat en trésorerie de 896 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T1 2025 des profits de 266 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt et par les pertes sur les swaps de devises et de taux d'intérêt dénoués.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées canadiennes datée du 27 mars 2025, modifiée de temps à autre (l'acte de fiducie des débentures subordonnées canadiennes de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C (billets de série C), échéant le 27 mars 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,625 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 27 mars 2030 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,950 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,625 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série C, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées américaines datée du 18 février 2025, modifiée de temps à autre (l'acte de fiducie des débentures subordonnées américaines de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A (billets de série A), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. En outre, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées américaines de 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B (billets de série B), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré

d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série A et B, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Les billets de série A et B ont été couverts contre les fluctuations de change et de taux d'intérêt au moyen de swaps de devises échéant en 2025, de swaps de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035 et de swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035. Se reporter à la note 13, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Les billets de série A, B et C sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

Facilités de crédit

Le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance des facilités de crédit en avril 2029. Le prélèvement effectué le 29 avril 2025 a été couvert contre les fluctuations des taux de change.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zipty) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 048 millions \$ CA) sur laquelle elle pouvait prélever des montants pour financer l'acquisition de Zipty Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 15 avril 2025, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Après la clôture du trimestre, le 2 juillet 2025, Bell Canada a résilié la facilité liée à Zipty et annulé le montant total restant de 2 510 millions \$ US (3 419 millions \$ CA) de la lettre d'engagement en raison de la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE.

Paievements de capital au titre d'obligations

Le total des paiements de capital effectués sur les obligations locatives inclus au poste *Remboursements sur la dette à long terme* des tableaux consolidés des flux de trésorerie se sont établis à 278 millions \$ et à 270 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement, et à 582 millions \$ et à 567 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement.

Note 12 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestres		Semestres	
Pour les périodes closes les 30 juin	2025	2024	2025	2024
Régimes de retraite PD	(31)	(33)	(61)	(66)
Régimes de retraite CD	(30)	(31)	(70)	(74)
Régimes d'AAPE	(1)	(1)	(1)	(1)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	17	17	33	33
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(45)	(48)	(99)	(108)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestres		Semestres	
Pour les périodes closes les 30 juin	2025	2024	2025	2024
Régimes de retraite PD	33	25	66	49
Régimes d'AAPE	(7)	(8)	(15)	(16)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	17	51	33

Note 13 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

			30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	30 259	30 098	31 247	30 022

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

		Juste valeur			
	Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 juin 2025					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	922	69	—	853
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(968)	—	(962)	(6)
Autres	Autres actifs non courants	236	—	236	—
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	—	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	—	(368)	—
Autres	Autres actifs non courants	225	—	225	—

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états consolidés du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2025, nous avons conclu un swap de devises et de taux d'intérêt amortissable d'un montant notionnel de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes qui viendront à échéance en 2029. La juste valeur du swap de devises et de taux d'intérêt amortissable au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 6 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 11, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2025 et en 2026 d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les prêts venant à échéance en 2025 et en 2026 dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement était de 4 millions \$. Se reporter à la note 11, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6; et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous. Se reporter à la note 11, *Dette*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 628 millions \$ US (878 millions \$ CA). La juste valeur de ces swaps aux dates de leur dénouement correspondait à un passif net de 3 millions \$, dont un passif de 8 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (520 millions \$ CA) au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 16 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance était de 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 456 millions \$ US (643 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif de 24 millions \$, dont une tranche de 14 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série B décrits ci-dessous. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (524 millions \$ CA) au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 20 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 628 millions \$ US (942 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 79 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment et un passif initial de 8 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués également mentionnés précédemment.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 878 millions \$ US (1 288 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un passif net de 78 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment et un passif initial de 14 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués également mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2025.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 166	\$ CA	1 604	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 035	\$ CA	1 416	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie ⁽²⁾	\$ US	905	\$ CA	1 241	2025	Acquisition d'entreprises
Flux de trésorerie	\$ US	378	\$ CA	491	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	1 623	\$ CA	38	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	641	\$ CA	852	2026	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	120	\$ CA	158	2027	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	1 626	\$ CA	2 233	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – options ⁽³⁾	\$ US	200	\$ CA	277	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – options d'achat	\$ US	261	\$ CA	353	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – options de vente	\$ US	261	\$ CA	353	2025	Acquisition d'entreprises
Économique – swaps	\$ CA	280	\$ US	200	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	190	\$ CA	251	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	200	\$ CA	275	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	150	\$ CA	197	2027	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	120	\$ CA	158	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	360	\$ US	240	2028	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Contrats de change à terme conditionnels à la réalisation de la transaction.

(3) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 133 millions \$ (perte de 269 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2025 et un profit de 238 millions \$ (perte de 227 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 30 juin 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2025, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 345 millions \$ expirant en 2025 et échéant en 2030 et en 2035 afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos billets de série A et B échéant en 2055 à hauteur de 2 millions \$. La juste valeur des swaptions au 30 juin 2025 correspondait à un passif de 2 millions \$ comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations d'un montant notionnel de 300 millions \$ échéant en 2025 afin de couvrir économiquement le coût du remboursement d'une partie de nos débentures MTN, série M-55, échéant en 2051. La juste valeur de ces contrats à la date d'échéance correspondait à une perte de 3 millions \$.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un actif net de 7 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2025 correspondait à un actif net de 7 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt échéant en 2029, d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ échéant en 2055 afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés au 30 juin 2025 correspondait à un actif de 13 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants* des états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur de ces swaps de devises variable-variable différés à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 7 millions \$ (perte de 10 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net et un profit de 51 millions \$ (perte de 67 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* pour le semestre clos le 30 juin 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 465 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Des pertes de 43 millions \$ et de 42 millions \$ ont été comptabilisées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, respectivement, et des pertes de 23 millions \$ et de 113 millions \$ ont été comptabilisées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 16 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Note 14 Capital-actions

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, BCE a racheté et annulé 2 275 526 et 4 362 531 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 57 millions \$ et de 109 millions \$ pour un coût total de 39 millions \$ et de 76 millions \$, respectivement. Les tranches restantes de 18 millions \$ et de 33 millions \$ ont été inscrites dans le surplus d'apport pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, respectivement.

Après la clôture du trimestre, BCE a racheté et annulé 1 128 138 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 28 millions \$ pour un coût total de 21 millions \$. La tranche restante de 7 millions \$ a été inscrite au surplus d'apport.

Conversion des actions privilégiées de premier rang

Le 1^{er} février 2025, 8 050 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AF (actions privilégiées de série AF) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AE (actions privilégiées de série AE), à raison de une pour une. Le 1^{er} février 2025 également, 2 479 334 actions privilégiées de série AE de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AF, à raison de une pour une.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions nouvellement émises à escompte

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Le 15 avril 2025, 10 701 213 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 14 mars 2025 détenant 312 818 741 actions ordinaires, pour un montant de 319 millions \$.

Le 15 janvier 2025, 9 540 786 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires, pour un montant de 314 millions \$.

Note 15 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2025	2024	2025	2024
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(9)	(10)	(38)	(35)
Régime d'épargne des employés et unités d'actions différées	(7)	(8)	(15)	(17)
Total des paiements fondés sur des actions	(16)	(18)	(53)	(52)

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 30 juin 2025.

UAR et UALR

	Nombre d'UAR/UALR
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	3 578 900
Attribuées	1 830 768
Dividendes crédités	253 887
Réglées	(1 151 853)
Frappées de déchéance	(78 194)
En cours au 30 juin 2025	4 433 508

Options sur actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	6 545 819	61
Frappées de déchéance ou expirées	(1 042 645)	57
En cours et exerçables au 30 juin 2025	5 503 174	62

Note 16 Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure de réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSavvy Solutions Inc. (TekSavvy), a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSavvy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Le 27 mars 2025, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande de TekSavvy. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSavvy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1 800 339-6353

téléc. : 514 786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West
Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : bce@tmx.com

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

téléc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

